

FRANCE

N° 53 — DECEMBRE 1963 — 2 F

FORUM



Des idées
un style
une foi



« LE MONDE », « TEMOIGNAGE CHRÉTIEN », « LA GAZETTE DE LAUSANNE », « LE SOIR DE BRUXELLES », « LES ÉTUDES » conseillent la lecture du texte intégral du Colloque FRANCE-FORUM de Saint-Germain-en-Laye

On trouvera dans ce volume un large tableau d'idées et de tendances politiques actuelles. C'est dire tout son intérêt. S'il n'entraîne pas le lecteur à des options très précises, il le fait vivre, le temps de la lecture, au contact d'intelligences d'élite et d'hommes de bonne volonté.

André Bonnichon.

« Les Etudes »

LA DEMOCRATIE A REFAIRE

Le problème de la dépolitisation de l'opinion publique en France par René REMOND.

Rapports des pouvoirs et démocratie par Georges VEDEL.

Les moyens d'expression efficaces de la volonté populaire, par Jacques FAUVET.

Pour une philosophie de la démocratie, par Etienne BORNE.

Interventions de :

Dominique Alunni
Jean Aubry
Maurice Blin
Jacques de Bourbon Busset
Henri Bourbon
Gilbert Bosc
Maurice Byé
André Chandernagor
Paul Coste-Floret
Michel Debatisse
Georges Delfosse
Eugène Descamps

Jean-Marie Domenach
Lucien Douroux
Michel Drancourt
Léon Dubois
Pierre Fougeyrollas
Albert Génin
Roger Jacques
André Jeanson
Jean Lecanuet
Joël Le Theule
Roger Louet
Francis Leenhardt

Jacques Mallet
Jean Mialet
Georges Montaron
Pierre Pflimlin
André Philip
René Richard
Jean Saint Geours
Maurice René Simonnet
Pierre Henri Teitgen
Henri Théry
Pierre Uri
Gabriel Ventejol

Préface de

Maurice Duverger

AUX EDITIONS OUVRIERES. Prix : 15 F.

Pour faire connaître
FRANCE-FORUM

Demandez
des numéros spécimens
qui vous seront adressés
GRATUITEMENT

FRANCE-FORUM

Comité d'Etudes et de Confrontation

Jean AUBRY, Alain BARRERE, Théo BRAUN
Maurice BYE, Jean CONILH, P.-B. COUSTE, Michel DEBATISSE, Eugène DESCAMPS, Léon DU-BOIS, Jacques FAUVET, François FONTAINE
Pierre FOUGEYROLLAS, Henri FRENAY, Georges HOURDIN, Georges LE BRUN-KERIS, Jacques MALLET, André PHILIP, René REMOND, Pierre-Henri SIMON, Pierre-Henri TEITGEN, Etienne BORNE, Jean LECANUET.

Rédacteur en chef : Henri BOURBON.

PHOTOS

Couverture : Holmès

Forum : Marick

Questions d'aujourd'hui :

Christian Lemaire,
Jean Biaugeaud.

Etude : Keystone.

Arts : Serge Moulinier.

FRANCE

FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

68, rue de Rennes - Paris (VI^e)

U.C.P. Paris 14-788-84 — Tél. : LIT. 68-93

Prix de vente au numéro 2 F

Abonnement : 8 numéros par an 15 F

SOMMAIRE

N° 53 — DECEMBRE 1963 — 2 F

AU FORUM

Faut-il réviser la Constitution ? AVEC ALFRED GROSSER, BENOIT JEANNEAU ... 3

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

Des hommes construisent les grands ensembles, PAR JEAN LAGARDE 11

PROBLEMES

Blé et Détente, PAR FRANÇOIS FEJTO 17

ETUDE

Problèmes de la Gauche française, PAR ANDRE PHILIP 20

POLEMIQUES ET DIALOGUES

2

PROPOS DU TEMPS

La grande calomnie, PAR ETIENNE BORNE 34

ARTS

L'Ordre Ogival, PAR FRANÇOIS CALI ET SERGE MOULINIER 25

CINEMA

Une interview de Jean Cayrol : « MURIEL » 30

NOTE DE LECTURE

La Vie et l'Homme, par Jean-Marie Pelé 32



Itinéraire de Rome à Jérusalem

La deuxième session du concile a introduit une entière liberté de débat dans cette Rome qui paraissait à beaucoup d'imaginaires la capitale des décisions autoritaires et irréfutables. Et c'est une heureuse révolution qu'en ce haut lieu de l'esprit la critique, la mise en question, l'exigence aient trouvé un langage et soient honorés comme des vertus. Toutefois les grands problèmes débattus touchant par exemple la collégialité épiscopale ou la liberté de conscience n'ont pas encore reçu de solution. Malgré un vote indicatif qui manifestait clairement les tendances et la volonté de l'immense majorité des pères, l'essentiel, c'est-à-dire la conclusion, a dû être renvoyé à la troisième session. Seuls ont été entérinés le schéma déjà acquis depuis longtemps sur la liturgie et un schéma sur les communications sociales, c'est-à-dire les moyens modernes d'information, qui s'en tient à un simple rappel de normes morales sans entamer la substance des difficultés. Tout se passe comme si une sourde opposition qu'il est facile de situer du côté de la commission de théologie, des autorités de la Curie et de l'épiscopat italien menait un combat de retardement qui n'a pas été sans efficacité. Et chacun a pu remarquer que le discours de clôture du pape, qui s'en tenait à un bilan scrupuleux de la session, n'avait pas le souffle de ce discours d'ouverture qui avait suscité tant d'espérance.

D'où une certaine déception qui aurait pu avoir des conséquences singulièrement graves si elle n'avait été contredite par l'annonce faite par le pape de son prochain pèlerinage aux Lieux Saints. Car il ne s'agit pas seulement d'un acte de piété personnelle, c'est la figure même de la papauté qui se trouve remodelée et qui prend par ce retour délibéré aux sources une signification plus incontestablement chrétienne. Si l'apôtre Pierre a fait selon la tradition le voyage de Jérusalem à Rome, aucun de ses successeurs n'a eu l'occasion, la possibilité ou l'inspiration d'aller mettre ses pas dans les pas mêmes du Christ. En s'établissant dans la ville impériale, la papauté semblait avoir stérilisé Jérusalem, devenue avec son tombeau vide le nostalgique symbole d'un passé mort et s'être séparé des turbulences juives et des irrationalités prophétiques en nouant un pacte avec l'ordre romain et la raison occidentale, comme l'ont avancé bien des apologistes ou des procès du catholicisme, de Comte à Maurras, de Luther à Dostoevski. Et comment nier que bien des survivances de la Rome césarienne, intellectuelles, juridiques, politiques n'aient contribué à donner à la Rome catholique certes, une grandeur historique, mais chrétiennement ambiguë ? L'heure est venue de briser avec ces vieilles équivoques. L'itinéraire de Rome à Jérusalem prend dans la lumière du concile une puissante valeur doctrinale pour « se remettre à jour » suivant l'impulsion créatrice du pape Jean reprise par le pape Paul, l'Eglise catholique s'efforce de retrouver la vérité et la vie de ses origines. Car la vaste maison ne peut être universellement accueillante que parce qu'elle est édiflée non seulement sur la sépulture du prince des apôtres mais encore et surtout sur le propre tombeau de Dieu dont elle confesse qu'il s'est fait homme jusqu'à la mort. Le pèlerinage du pape Paul VI est l'accomplissement d'une sorte de grande liturgie œcuménique car tous les chrétiens, réformés ou catholiques, et même les croyants d'autres spiritualités peuvent se reconnaître dans un geste qui abolit souverainement tout esprit de croisade et traduit une humble dévotion aux lieux les plus divinement visités de la terre des hommes.

En montrant qu'un homme, un seul, s'il est prédestiné au-dedans en même temps que légitimement élu, peut et doit témoigner pour toute une communauté, Paul VI atteste que la fonction dont il est investi est capable de prouver sa né-

cessité en se dépassant dans le sens de sa plus vraie vocation. Et c'est dénouer, par l'autorité du fait nouveau et de l'invention créatrice l'un des embarras majeurs de ce concile. Car si la situation privilégiée du pontife romain n'est faite qu'à de prérogatives immuables juridiquement définies une fois pour toutes et qu'il s'agirait seulement de maintenir et d'exercer, alors l'autorité et l'infaillibilité du pape suffiront à tout et l'assemblée conciliaire risquerait de n'avoir qu'une valeur décorative. Il y a dans ce concile un parti de la résistance qui plus ou moins discrètement s'évertue à mettre Vatican II au défi d'é luder le plus fâcheux des dilemmes : ou contredire ou répéter Vatican I. C'est penser statiquement. Car dans une Eglise en mouvement, la papauté aussi pourrait être en mouvement. Paul VI a pris les dernières décisions conciliaires « una cum patribus », « ensemble avec les pères ». Il se rend, en pèlerin, en Terre Sainte comme pour incliner Rome devant Jérusalem. Qui ne voit qu'en devenant ainsi communautaire et évangélique, le pouvoir pontifical dépouille son autorité de partialités et de faux-semblants et grandit immensément dans la fidélité à l'essentiel. Car tout homme, et même le pape, doit manifester ce qu'il est pour être reconnu tel qu'il est et comme il est.

Sur une apologie du nationalisme

Contrairement à une légende malveillante, le gaullisme ne manque pas de théoriciens ; le problème est seulement d'accorder ensemble des théories multiples qui, par un miracle de convergence, aboutissent toutes à la même conclusion, l'adhésion à la personne et donc à l'action du général, bien qu'elles partent toutes de prémisses différentes jusqu'à la contradiction : car le gaullisme est jacobin avec Michel Debré, péguyste avec Edmond Michelet, mauriacien avec François Mauriac, et enfin barrésien avec André Malraux, comme il est apparu dans le discours qu'en sa qualité de président de « l'Association pour la V^e République », l'ancien auteur de « La condition humaine » a prononcé aux assises de l'U.N.R. de Nice.

Hors de la nation, point de salut, telle était en effet la maxime majeure de Barrès et André Malraux constate que le siècle consacre le triomphe de l'idée nationale, puisque partout des nations neuves naissent de la décolonisation et qu'il a définitivement tranché en faveur de Barrès contre Jaurès et les champions, désormais déconfits, de « l'idée internationale ». Mais de même que jadis pour le prince-président, l'Empire était la paix malgré un précédent fâcheux qui offusquait la vue des myopes, la nation, selon André Malraux est le contraire de la guerre. La thèse n'a contre elle qu'une histoire plusieurs fois séculaire. Mais il en faudrait davantage pour intimider l'orateur niçois et tarir son éloquence : le bellicisme, explique-t-il à sa source non dans la nation mais dans l'impérialisme des puissances et pour résoudre heureusement le problème de la paix ou de la guerre, il suffit de mettre la nation au service de causes généreusement universelles, comme « la lutte contre le cancer » ou « la lutte contre la faim », ce que fait le général de Gaulle qui n'a pas seulement, comme on sait, des préoccupations atomiques.

Resterait à se demander si la conversion de la nation à l'humain peut se faire par raisons seulement nationalistes et si ce passage à l'universel ne requiert pas la médiation d'un certain nombre d'institutions communautaires. Problème philosophique et politique de première importance que dans l'ardeur de son zèle pour la cause le philosophe politique du gaullisme a négligé d'examiner. Sans doute parce que le gaullisme, André Malraux en témoigne assez, est essentiellement un état lyrique.

FAUT-IL RÉVISER LA CONSTITUTION ?

avec

Alfred GROSSER et Benoît JEANNEAU

H. BOURBON. — Le Président de la République doit être élu au suffrage universel théoriquement en 1965. Mais dès maintenant, nous assistons à une multiplication d'articles, d'études, de discours, d'échos polémiques relatifs à cette future élection qui dominera sans doute la vie politique française dans les mois à venir. A tel point qu'on peut se demander si nous ne sommes pas déjà entrés dans la période pré-électorale.

L'élection directe, par le peuple, du Président de la République ne résoudra pas, pour autant, tous nos problèmes et ne suffira pas à assurer la nécessaire rénovation de notre démocratie. Elle n'instituera pas davantage le vrai régime présidentiel que beaucoup appellent aujourd'hui de leurs vœux.

Les questions qui vont se poser dans un avenir plus ou moins proche semblent devoir être les suivantes :

— Faut-il appliquer la Constitution de 1958, modifiée en 1962, telle qu'elle a été conçue dans sa lettre et dans son esprit, Constitution qui tend à réaliser une synthèse entre le régime parlementaire à l'anglaise et le régime présidentiel à l'américaine, mais dont la personnalité et le style du général de Gaulle empêchent de bien apercevoir si elle réunit les avantages des deux régimes ou si elle en cumule les inconvénients ?

— Ou bien faut-il changer la Constitution de telle manière que notre régime soit, sans ambiguïté, un régime présidentiel ? Cette dernière solution connaît aujourd'hui la grande vogue — je veux espérer que ce n'est pas l'attrait de l'inconnu... Mais par régime présidentiel doit-on entendre un régime exactement inspiré du système américain ? Il est permis d'observer que l'organisation des pouvoirs publics aux Etats-Unis ne fonctionne pas de façon tellement exemplaire qu'il soit utile et sage de la copier en France. Un régime

présidentiel authentique ne pourrait-il pas être agencé de telle sorte qu'il tienne compte des données propres à la vie politique française et des exigences du tempérament français ? Plutôt que d'imiter le prototype américain il serait, peut-être, plus sage et plus habile d'inventer, sans quitter le cadre « présidentieliste », des structures institutionnelles originales et adaptées à notre histoire, à notre psychologie, aux caractéristiques de la société française contemporaine.

Nos collaborateurs Alfred Grosser, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et Benoît Jeanneau, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, ont certainement des idées précises sur l'opportunité de conserver, d'aménager ou de modifier nos institutions actuelles.

Le débat que je vous propose, Messieurs, s'inscrit dans la ligne de notre Colloque de Saint-Germain de janvier 1962, mais prend toutefois un éclairage nouveau à cause de cet événement important qu'a été le choix, par le peuple français en octobre 1962, de l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel.

Le sens de la démocratie, le gouvernement, le parlement, l'opposition^a

A. GROSSER. — Je voudrais commencer par deux remarques qui ne sont pas tout à fait d'ordre constitutionnel ni même institutionnel. Les raisons pour lesquelles, en France, il n'y a pas eu de régime politique équilibré, me paraissent tenir à deux faits majeurs.

Le premier c'est que nous n'avons pas, en général, de M. Pompidou à l'UNEF, des partis politiques aux groupes, le sens de ce qu'on appellerait la démocratie dans un pays

comme la Grande-Bretagne, où la minorité accepte d'être la minorité pendant un nombre « X » d'années et considère que son rôle est de contrôler le gouvernement et non pas de vouloir le renverser à toutes occasions tandis que la majorité considère que le jeu de la démocratie consiste à dialoguer avec la minorité et à respecter les résultats d'un tel dialogue.

Autre considération : les révisions constitutionnelles en France partent avec un handicap très lourd parce qu'en France l'habitude a été prise par tout le monde de ne pas respecter la Constitution comme une Charte fondamentale de la collectivité, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, mais à la considérer comme un mécanisme, un outil destiné à faire fonctionner un système politique fondé sur la volonté de la majorité. Deux exemples. En 1946, comment doit-on traiter une contradiction entre la Constitution et une loi ? Réponse de la Constitution elle-même : il faut changer la Constitution et non pas la loi (Art. 91). Second cas : lorsque le 6 novembre 1962 le Conseil Constitutionnel déclare irrecevable l'appel de M. Monnerville contre le référendum, il se fonde sur une vieille tradition française : si le souverain a parlé, la volonté du souverain est au-dessus de la Constitution. A mon avis, avant de parler institution il faudrait parler de ce qui manque dans la vie politique française depuis fort longtemps ; d'un côté respect du jeu « opposition-gouvernement » et, d'autre part, respect de la Constitution comme Charte suprême supérieure à la volonté de la majorité. Cela dit, quand on prend comme exemple l'exemple américain, je crois que l'on oublie un peu — et c'est ce que l'on a fait remarquer à M. Vedel au Colloque de Saint-Germain — que tous les Américains se plaignent des faiblesses de leur système et en particulier de l'excessif équilibre qui existe entre le Président et le Congrès, ce qui empêche le Président d'aboutir. Lorsque Eisenhower a quitté le pouvoir, il a dit, et tout le monde s'en est moqué à l'époque, qu'il n'avait pu que très peu gouverner. De même Raymond Aron a pu dire de la période qui s'étend de l'élection de Kennedy à sa mort, que Kennedy était entré dans la légende avant d'entrer dans l'Histoire ; il voulait entendre par là que Kennedy n'avait pu prendre aucune décision majeure parce que le système institutionnel américain bloque les décisions aussi bien que les systèmes politiques traditionnels français. Dernière remarque : les Américains se posent la question des rapports entre Président et Parlement. C'est un problème qui se pose partout, car la séparation des pouvoirs est devenue rigoureusement impossible du moment que la loi n'est pas seulement ce qui sert à organiser la société, à régulariser les rapports entre citoyens mais où elle est devenue un instrument de transformation de l'économie et de la société, c'est-à-dire l'instrument d'une politique. Dans la plupart des pays nous avons aujourd'hui le dialogue suivant : Le gouvernement dit : « Si vous me laissez définir la politique — (fonction que la plupart des Constitutions reconnaissent aujourd'hui aux gouvernements) — donnez-moi les moyens de cette politique, c'est-à-dire les lois. Autrement dit, si vous passez un contrat de gouvernement, vous voterez les lois que je proposerai. » Et les Parlements répondent : « Agir ainsi c'est nous déposséder. » Je crois que ce dialogue a lieu dans tous les pays. En Angleterre et en Allemagne, la dépossession du Parlement

est à peu près complète. C'est ce qu'on appelle les régimes parlementaires. Aux Etats-Unis, le président se plaint de n'être pas en mesure de faire sa politique, c'est ce qu'on appelle un régime présidentiel.

B. JEANNEAU. — Je tomberai parfaitement d'accord avec M. Grosser sur l'analyse qu'il a faite de la situation politique française et sur sa remarque touchant l'opposition qui, effectivement chez nous, ne se contente jamais de dialoguer avec la majorité, mais dans une sorte d'impatience cherche constamment à reprendre l'avantage. Cela s'explique du reste assez bien dès lors que le multipartisme ne permet pas à l'opposition de faire sanctionner par le peuple en fin de législature l'action du gouvernement aussi facilement et avec autant de clarté que dans les pays où il n'y a que deux grandes forces politiques en présence. Il est donc naturel qu'une opposition dépourvue de cohésion soit tentée d'agir avant la fin de la législature et n'attende pas avec la même sérénité qu'en Grande-Bretagne le moment où elle se substituera à la majorité.

Mais un tel comportement ne se redresse pas en un jour, d'où la nécessité d'un aménagement constitutionnel approprié qui en atténuerait les inconvénients. Et c'est là que je m'écarterai du point de vue exposé à l'instant par M. Grosser. Certes, le régime américain comporte bien des défauts et je n'en disconviens pas. Mais je dirai que transposées en France, ces faiblesses ne seront sans doute pas les mêmes et de toute manière différeront d'intensité. Les unes se trouveront aggravées par nos mœurs parlementaires. Ainsi de l'absence de solution aux conflits entre les pouvoirs qui dans le contexte français risque de conduire à des affrontements beaucoup plus aigus qu'aux Etats-Unis entre l'Exécutif et le Législatif. D'autres en revanche perdront, de ce côté-ci de l'Atlantique, de leur nocivité ou se trouveront neutralisées par telle habitude ou telle tradition spécifiquement française. Ainsi du blocage législatif auquel vous faisiez allusion tout à l'heure et qui paralyse incontestablement le système américain mais que très franchement je ne crains pas pour la France.

Et pourquoi ? Tout simplement parce que l'usage s'est accrédité en France de ne pas refuser aux gouvernements les instruments législatifs de leur politique. On leur retire plus volontiers la vie que les moyens d'agir. L'expérience de la IV^e République en témoigne : les gouvernements y étaient faibles parce que précaires ; mais quand, voulez-vous me dire, leur a-t-on refusé les pleins pouvoirs législatifs qu'ils réclamaient ?

Si bien que ce blocage législatif qui présente tant d'inconvénients aux Etats-Unis puisqu'il empêche le président d'appliquer son programme, ne risque pas de paralyser au même degré l'Exécutif français dans la mesure où, chez nous, le poids des traditions s'exerce dans un tout autre sens.

D'autre part, et ce sera ma dernière réponse aux arguments qui viennent d'être développés par M. Grosser, je veux bien qu'il y ait une tendance générale dans tous les pays — disons occidentaux — à une dépossession du Parlement de ses attributions législatives. Mais si une telle évolution ne présente guère d'inconvénients dans les pays où le bipartisme permet

un contrôle efficace de l'opinion sur l'action du gouvernement, il en va tout différemment ailleurs et notamment en France. Là le multipartisme ne permet pas aux électeurs de sanctionner par leur vote la politique poursuivie au cours de la législature parce qu'elle est trop souvent l'œuvre de coalitions confuses et passagères. Dès lors, si l'on ôte au Parlement sa compétence législative que lui restera-t-il ? La faculté de renverser le Gouvernement ? C'est un pouvoir bien épisodique et devenu très illusoire. En effet, l'impopularité des crises ministérielles, la peur de la dissolution et la réglementation constitutionnelle actuelle se conjuguent aujourd'hui pour dissuader le Parlement d'utiliser cette arme à double tranchant.

Je ne crois donc plus à la vertu du contrôle dans les régimes de multipartisme et c'est pourquoi je considère que l'équilibre constitutionnel dans un pays comme la France ne peut être atteint qu'en maintenant au Parlement sa compétence législative.

La fonction législative, la fonction de contrôle

A. GROSSER. — Avant que nous n'en arrivions à des propositions concrètes sur la Constitution idéale pour la France de 1964, je dois dire que je me sens en désaccord à peu près sur tous les points de l'analyse politique que M. Benoît Jeanneau vient de faire.

Vous dites que les faiblesses du système américain transposées en France ne seraient peut-être pas les mêmes ; je suis d'autant plus d'accord sur ce point que selon moi, transposer le système américain en France sans des garde-fous tellement sérieux du côté du parlement que ce ne serait plus le système américain, reviendrait à rendre, sous une présidence « normale », de tels pouvoirs de blocage au parlement, qu'on en reviendrait au régime de la souveraineté parlementaire qui n'est pas du tout nécessairement identifiable au régime parlementaire.

Second point : il ne me semble pas exact de dire que le Parlement sous la IV^e République a laissé légiférer. Il ne faut pas voir seulement ce que le Parlement a refusé ; on pourrait d'ailleurs ajouter que souvent il était contraint par la question de confiance, ce qui lui ôtait son caractère législatif normal. Mais il faut considérer les questions qui ne sont jamais venues en discussion, simplement parce qu'on savait d'avance qu'il n'y aurait pas de majorité parlementaire. Mais là, où vraiment je me sens en désaccord très profond avec vous, c'est lorsque vous croyez à la vanité du contrôle et ceci pour deux raisons. La première, c'est que la fonction législative elle-même constitue une fonction de contrôle dans un régime démocratique actuel. L'essentiel du débat parlementaire c'est de faire débattre publiquement un projet de loi qui autrement serait simplement sorti des cartons gouvernementaux. La publicité et le débat valent mieux que la préparation dans un strict silence. L'amélioration qui résulte de la discussion est en elle-même un contrôle. Mais surtout contrôle ne veut pas dire nécessairement possibilité de renverser le gouvernement. Je crois même le contraire. Un seul

Benoît Jeanneau.

Alfred Grosser.

exemple : dans l'affaire du *Spiegel* en Allemagne, le contrôle a parfaitement marché parce que M. Strauss acceptait l'idée de contrôle, parce que l'opposition savait jouer le jeu, le ministre a été contraint de reconnaître qu'il avait menti, puis de démissionner. Il n'y a pas eu de vote. L'opposition n'avait aucun moyen de renverser le gouvernement.

En France malheureusement, ni le gouvernement ni moins encore les députés n'acceptent l'idée du contrôle. Voir les banquettes vides du Palais Bourbon le vendredi pour des questions orales par lesquelles on a voulu ouvrir une porte à un contrôle. Et qu'on ne dise pas que c'est la presse qui refuse de rendre compte. La presse, sauf quelques sévérités de temps en temps, me semble-t-il méritées, ne demande pas mieux que de rendre compte d'un débat intéressant. C'est le Parlement qui n'accepte pas la notion de contrôle (majorité et minorité réunies). Pour la dissolution et pour la chute du gouvernement, je ne suis pas du tout sûr que le système actuel entraîne la stabilité sous un autre Président de la République, et je ne suis pas sûr non plus que la dissolution soit considérée comme une menace par le Parlement de demain. Déjà en octobre 1962, le Parlement n'a pas tellement considéré la dissolution comme une menace, parce que l'opposition a eu l'impression que ce qui faisait le danger de la dissolution, c'est-à-dire... la popularité du général de Gaulle, était en baisse. La raison pour laquelle la dissolution est une menace pour le Parlement aujourd'hui, c'est la popularité du général de Gaulle. Avec un Président moins populaire on peut se retrouver dans la situation de Mac-Mahon. La dissolution n'est en soi ni une menace, ni une garantie : cela dépend des circonstances.

H. BOURBON. — Je pense que Benoît Jeanneau voudra peut-être répondre à l'argumentation de Grosser, mais je souhaiterais, Messieurs, que vous entriez ensuite plus directement dans le vif du sujet, et que vous essayiez de définir quel est selon chacun d'entre vous, puisque vos divergences se révèlent assez nettes, le régime constitutionnel qui vous semble le mieux adapté au contexte français actuel.

B. JEANNEAU. — J'aimerais effectivement répondre à la dernière observation de M. Grosser que la valeur d'un contrôle réside dans son efficacité et qu'à cet égard la publi-

citée donnée à des débats législatifs ne me paraît pas un élément suffisant pour permettre au Parlement de peser sur la direction des affaires publiques. Car je persiste à penser que dans un système démocratique, la Représentation Nationale ne doit pas avoir pour seule fonction d'alerter l'opinion publique. Il faut aussi qu'elle puisse intervenir d'une manière plus directe soit pour empêcher, soit pour susciter.

Et la meilleure preuve que le seul contrôle ne permet plus aujourd'hui au Parlement d'infléchir le cours des choses, c'est que sous la première législature de la V^e République, la majorité européenne du moment n'est pas parvenue à écarter le projet de force de frappe nationale auquel elle était opposée. Et cela parce que, sous l'aiguillon de la question de confiance, elle n'a pas cru pouvoir ouvrir une crise ministérielle et a dû se résigner à cautionner une législation que cependant elle désapprouvait.

C'est dire qu'aujourd'hui, non seulement le contrôle est illusoire, faute de sanction praticable, mais son jeu même finit par se retourner contre le Parlement puisque par la question de confiance, le Gouvernement peut, en fait, contraindre l'Assemblée à voter une loi malgré elle. Le Parlement perd donc sur les deux tableaux : il ne contrôle pas plus qu'il ne vote la loi.

Quant aux questions orales que les parlementaires n'utiliseraient pas suffisamment selon vous, elles ne constituent pas un moyen de contrôle beaucoup plus efficace dès lors qu'elles ne peuvent pas se terminer par un vote ou une proposition de résolution.

A. GROSSER. — Pourquoi ?

B. JEANNEAU. — Parce que la question orale qui ne se termine pas par un vote ne permet pas à l'Assemblée de prendre position et reste donc un moyen fragmentaire et incomplet de contrôler l'action gouvernementale.

A. GROSSER. — C'est la condamnation du système britannique.

B. JEANNEAU. — De la procédure parlementaire britannique, tout au moins transplantée sur le terrain politique français.

Et de toute manière, il ne faudrait tout de même pas que pour éviter une trop grande souveraineté parlementaire, on tombe dans le défaut inverse qui serait l'excès de puissance de l'exécutif. Or c'est bien à cela qu'aboutit la pratique constitutionnelle de la V^e République : une concentration de tous les pouvoirs dans les mains du Chef de l'Etat.

C'est non seulement lui qui gouverne à l'aide de tous les comités élyséens que l'on sait, mais c'est également lui qui peut faire céder l'Assemblée par la dissolution, et c'est encore lui qui peut recourir au référendum pratiquement sur n'importe quel sujet. Et le tout pendant sept ans avec possibilité de réélection, ce qui aboutit à un système complètement déséquilibré et qui tient plus du consulat que d'un régime parlementaire rationalisé ou d'un régime présidentiel.

J'ajouterai que ce déséquilibre se trouve encore accentué par la faculté qu'a le Premier Ministre, non pas de gouver-

ner, mais de forcer la main au Parlement par la question de confiance. Si bien, comme je l'ai montré il y a un instant, en prenant comme exemple la force de frappe, que l'exécutif est nécessairement gagnant puisqu'il joue sur les deux tableaux et qu'il cumule et les avantages du régime parlementaire et ceux du régime présidentiel. On ne saurait donc s'étonner que dans un système constitutionnel aménagé de cette façon le Parlement soit dépourvu de toute influence.

H. BOURBON. — Avant que Benoît Jeanneau ne nous expose le système qui a ses préférences, je pense qu'il serait intéressant que Grosser lui réponde. Car je me souviens avoir entendu Alfred Grosser défendre la Constitution de 1958 et sa modification de 1962.

A. GROSSER. — Je n'ai pas spécialement défendu la Constitution de 1958. Je crois simplement qu'il est difficile d'en mesurer les vertus et les vices en dehors de l'infléchissement que lui donne la personnalité hors série du général de Gaulle.

Lorsque vous déclarez par exemple que tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du Président de la République, je réponds non, ce n'est pas vrai ; tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du général de Gaulle. Avec un autre Président de la République, il y aura peut-être un Premier Ministre qui se servira de la Constitution pour dire que c'est lui qui dirige l'action du Gouvernement, celui-ci définissant la politique de la Nation. C'est la personnalité du général de Gaulle qui a fait nettement basculer et l'affaire de la dissolution et les rapports entre gouvernement et président.

B. JEANNEAU. — J'ai très bien compris la portée de la réponse de M. Grosser qui peut se résumer dans l'espoir que, après le général de Gaulle, on en reviendra à une application de la Constitution de 1958 plus conforme à l'esprit de ce texte. C'est oublier la force de la coutume constitutionnelle, mais je veux bien entrer dans l'argumentation de M. Grosser et me poser avec lui la question :

Est-ce que, le général de Gaulle disparu, son successeur pourra se contenter d'arbitrer ; ne cherchera-t-il pas au contraire, à se valoriser de manière à paraître le moins pâle possible en comparaison du général de Gaulle ? D'autre part, peut-on imaginer qu'élu au suffrage universel, un Président de la République se résignera à une magistrature d'influence ? Cela me paraît assez peu vraisemblable.

A. GROSSER. — Là-dessus, je suis tout à fait d'accord. C'est pour renforcer le successeur du général de Gaulle, c'est-à-dire pour avoir une stabilité exécutive face à des forces politiques qui seront nécessairement plus divisées qu'aux Etats-Unis et qu'en Grande-Bretagne, que j'ai été favorable à la réforme constitutionnelle de 1962. Ce qui fausserait durablement le jeu politique français avec l'actuelle Constitution, c'est que le Président de la République soit à la fois Kennedy et la Reine Elisabeth, qu'il soit simultanément un chef de l'exécutif soumis à la critique, et l'incarnation de la souveraineté nationale qui peut faire condamner pour offense au Président de la République, faire que le président de l'Assemblée Nationale dise : « vous n'avez pas le droit de mettre

en cause le Président de la République », etc. C'est sur ce point que l'argumentation de M. Vedel et de M. Duverger sur l'unicité du chef de l'exécutif confondu « Président de la République-Premier Ministre », me paraît certainement être la plus convaincante.

De la réforme de 1962 au régime présidentiel

B. JEANNEAU. — Mais si vous êtes ainsi d'accord avec la réforme de 1962, je crois que vous devriez être tout naturellement conduit à accepter le développement même du principe qui se trouve inclus dans la réforme de 1962. Car la réforme d'octobre 1962 a ouvert la voie au régime présidentiel si bien qu'aujourd'hui il faut choisir soit un retour à l'esprit de 1958, soit le développement et l'achèvement du principe du régime présidentiel introduit par la réforme de 1962.

A. GROSSER. — Il y a plusieurs techniques pour y arriver. La première est de refondre la Constitution, de faire beaucoup d'aménagements. Personnellement, je ne suis pas tout à fait convaincu que ce soit tellement nécessaire. D'abord, parce que l'exercice des contraintes sur le Parlement dépend largement de la situation des forces politiques. Ainsi, vous avez pris l'exemple de la Force de frappe, reconnaissez que de toute façon, l'U.N.R. était décidé à voter « pour ». Lorsqu'il y a une majorité à l'Assemblée, elle consent au Gouvernement les lois que ce gouvernement souhaite. Je ne vois pas actuellement de solution moyenne entre la solution anglaise et la solution américaine. L'une qui laisse au Parlement la possibilité par les majorités successives de refuser les moyens au gouvernement de faire une politique, et comme on ne peut pas s'entre-détruire, on aboutit souvent à l'absence de politique. Et l'autre, c'est la solution à l'anglaise, où une majorité consent pendant une législature l'ensemble de ce que souhaite le gouvernement, avec la différence qu'il y a un contrôle final fait par le corps électoral d'une manière moins plébiscitaire qu'en France. Je n'ai rien contre le référendum, au contraire, à condition qu'il y ait un mécanisme du référendum qui permette, par exemple, l'initiative populaire et une plus forte initiative parlementaire au cas où il y aurait par exemple, difficulté entre président et assemblée.

B. JEANNEAU. — De façon plus précise, pour remédier au défaut de cette concentration des pouvoirs à laquelle la pratique de la V^e République a abouti, et puisqu'aussi bien la réforme de 1962 est entrée déjà dans la voie du régime présidentiel, le moyen le plus simple consisterait à développer ce principe mais en évitant un certain nombre de faiblesses du régime présidentiel tel qu'il existe aux Etats-Unis. Récupérer donc du régime présidentiel les éléments qui tendent vers l'équilibre des pouvoirs et écarter dans toute la mesure du possible les éléments qui accentuent par trop la séparation des pouvoirs de manière à retrouver des liaisons entre le Parlement et le Gouvernement plus conformes à nos traditions et à nos mœurs politiques. Rétablir l'équilibre entre les pouvoirs, cela suppose qu'on restitue au Parlement, sinon tous les pouvoirs législatifs, tout au moins une partie de ces pouvoirs législatifs en lui laissant la possibilité de déléguer

cette compétence au Gouvernement, selon les moments et les nécessités, comme cela s'est pratiqué sans trop de heurts sous la IV^e République. Mais cela suppose aussi que la responsabilité ministérielle soit supprimée en même temps que la dissolution qui lui fait équilibre. La responsabilité ministérielle, en effet, je l'ai montré tout à l'heure, ne fait qu'accroître le déséquilibre entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif.

Mais suppression de la responsabilité ministérielle ne veut pas dire pour autant disparition du Premier Ministre. Dès l'instant où le chef du Gouvernement cesse d'être responsable devant le Parlement, le reste devient, en effet, accessoire et si pour alléger la tâche considérable du Président de la République on estime nécessaire d'opérer une division du travail entre le Chef de l'Etat et son Premier Ministre, il n'y a pas d'inconvénient à cela, même dans un schéma présidentiel. Car il s'agit là d'un simple aménagement technique à l'intérieur de l'Exécutif.

Le maintien du Premier Ministre ne deviendrait vraiment discutable qu'avec l'instauration d'une vice-présidence, car il y aurait alors double emploi et cet Exécutif à trois têtes, cette sorte de « troïka » risquerait d'alourdir la marche gouvernementale.

Toujours dans le même souci d'équilibre, il conviendrait également de raccourcir le mandat du Président et de le faire coïncider avec celui de l'Assemblée Nationale. Quant au référendum, il faudrait en confier l'initiative aussi bien au Parlement qu'à l'Exécutif.

Ces éléments essentiels du régime présidentiel une fois atteints, on pourrait alors rechercher à adapter ce schéma à nos traditions politiques, c'est-à-dire à éviter les inconvénients qui sont apparus aux Etats-Unis du fait d'une séparation trop stricte des pouvoirs, inconvénients qui risquent d'être aggravés en France en raison d'un long passé d'affrontements entre le Gouvernement et le Parlement.

C'est ainsi qu'au lieu de faire appel pour résoudre les conflits à des procédés qui exaspèrent les désaccords en les poussant à leur paroxysme, il serait bien préférable de recourir à des moyens moins spectaculaires et plus apaisants. Aussi bien la double dissolution simultanée préconisée par M. Duverger, et qui consiste en cas de désaccord grave à renvoyer à la fois le Président et l'Assemblée devant les électeurs ne nous paraît-elle pas constituer le remède approprié. D'une part le risque subsiste que le pays réalise et le Président et la même majorité qui s'est opposée à lui ; d'autre part, la campagne électorale, qui passionne toujours ce genre de discussion, a toutes chances d'aggraver plutôt que d'apaiser le conflit.

J'en dirai tout autant du référendum d'arbitrage, qui vise moins à faire participer le peuple à une décision qu'à lui demander de trancher un conflit entre les pouvoirs. Mais qui ne voit que lorsqu'il se greffe ainsi sur un désaccord entre le Législatif et l'Exécutif le référendum ne fait qu'exaspérer les oppositions, et s'il les résoud parfois, laisse de toute manière de profondes cicatrices ? C'est pourquoi le référendum ne nous paraît praticable que débarrassé de toute querelle entre l'Exécutif et le Législatif, comme c'est le cas en Suisse

La démocratie française n'a pas résolu ses problèmes institutionnels et politiques.

où jamais le référendum ne se présente comme un affrontement entre le Gouvernement et le Parlement.

A. GROSSER. — Le Parlement n'y a aucun pouvoir.

B. JEANNEAU. — Le Gouvernement non plus puisqu'il dépend du Parlement.

A. GROSSER. — Non, il est absolument irréversible.

B. JEANNEAU. — Soit, mais alors c'est que personne ne gouverne, à moins que ce ne soit, pour une fois, le peuple !

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faudrait à mon sens rechercher, c'est toute une série de procédés susceptibles, plutôt que de trancher, d'apaiser les conflits. C'est ainsi qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que les ministres aient droit d'entrée et de parole au Parlement, ce qui constituerait une liaison supplémentaire qui n'existe pas aux Etats-Unis. De la même manière, on pourrait très bien et cela serait tout à fait conforme à nos traditions, autoriser le Président à choisir certains de ses collaborateurs et de ses ministres parmi les parlementaires. C'est du reste une suggestion qui avait été faite aux Etats-Unis même, pour remédier à l'absence de liaison entre l'Exécutif et le Législatif dans le schéma américain. On pourrait aussi aller plus loin, et plutôt que de faire appel à des procédés comme le référendum d'arbitrage ou la double dissolution simultanée, tenter de résoudre les conflits par des procédés de conciliation plus pacifiques tels que : la constitution d'un conseil législatif mixte qui rapprocherait des éléments du Parlement et des éléments du Gouvernement de manière à favoriser et à développer les contacts entre l'un et l'autre, et à combler ce fossé qui s'est creusé chez nous entre le Gouvernement et le Parlement depuis une centaine d'années. Même idée avec le cabinet congressionnel, formule qui a été suggérée également aux Etats-Unis, et qui permettrait aux Présidents des Commissions législatives de se retrouver dans une commission et à parité avec des membres du cabinet exécutif de manière à prévenir et à résoudre les conflits plus discrètement qu'en les soumettant à l'arbitrage populaire.

A. GROSSER. — Une seule question avant de répondre. Dans votre hypothèse, le président de l'Exécutif, comme vous

l'appellerez, est-il à un moment quelconque soumis à un vote parlementaire qui corresponde à une investiture ?

B. JEANNEAU. — Dans notre schéma, le Président est tout à fait indépendant du Parlement. Elu par le peuple, il n'y a donc pas de liaison de ce côté-là si ce n'est par l'intermédiaire de certains de ses ministres qui peuvent assurer une liaison entre lui et le Parlement.

Les forces politiques

A. GROSSER. — Alors ce que, personnellement, je vois de plus net dans ce système, c'est que pour renforcer le Parlement vous lui ôtez le pouvoir (théorique jusqu'à maintenant sous la V^e République, encore qu'on l'a vu fonctionner en 1962), certainement le plus fort dans la Constitution, qui est la possibilité de renverser le Gouvernement. En sens inverse, je ne vois pas très exactement, lorsque vous parlez de délégation de pouvoirs législatifs au Gouvernement, ce que vous entendez par là, surtout sous la IV^e République où évidemment le Parlement n'a cessé de violer la Constitution en accordant au Gouvernement ce que la Constitution lui interdisait formellement de lui accorder.

Mais je voudrais parler tout de suite de ce qui est pour moi le plus important. Dans toutes ces considérations, il n'est absolument pas question des forces politiques. Il me semble que tout le problème est radicalement différent selon que l'on a affaire à une homogénéité, un Parlement avec une majorité et un gouvernement élu qui reflète la même majorité ou selon que l'on a des forces variées à majorité changeantes au Parlement, comme cela s'est passé en France sous la III^e, la IV^e et en partie sous la V^e République. (voir octobre 1962). Il me semble que si les institutions ont peut-être une certaine influence pour transformer le jeu des forces politiques, leur fonctionnement n'est absolument pas le même dans ces deux cas. Dire, par exemple, que le Président de la République ou le chef du Gouvernement ou le Premier Ministre, n'est absolument pas responsable devant l'Assemblée et n'est responsable que devant le corps électoral, c'est limiter encore plus que ce n'est le cas aujourd'hui, le rôle des partis politiques en France. C'est non seulement, à mon avis, aller un pas plus loin dans la dépossession du Parlement, mais aller deux pas plus loin dans la dépossession des partis.

B. JEANNEAU. — Je voudrais répondre à ces différentes observations en disant d'abord, que je persiste à penser que le pouvoir de renverser le gouvernement est, par les temps actuels, un pouvoir illusoire dans la mesure où il est devenu suffisamment impopulaire pour que le Parlement ne puisse pas fréquemment utiliser cette arme.

A. GROSSER. — Permettez-moi une interruption. Si au moment du premier vote sur la Force de frappe (sous la première législature de la V^e République), les parlementaires avaient voulu vraiment jouer le jeu, c'est-à-dire considérer que la Force de frappe était une question très importante, il fallait risquer la dissolution. La seule chose qui pouvait sauver le Gouvernement, c'était le prestige du général de Gaulle car sur le fond de la Force de frappe, je ne suis pas sûr du tout qu'une campagne électorale, ou référendaire, ou pré-

sidentielle n'aurait pas donné raison aux adversaires de la Force de frappe. Par conséquent, j'en reviens toujours à ma question. Lorsque vous dites : « dans et par les temps qui courent », est-ce que vous entendez parce que le général de Gaulle est le général de Gaulle ? Ou d'une façon beaucoup plus... générale, est-ce que vous entendez : « Quel que soit le successeur du général de Gaulle, la question du renversement du gouvernement se poserait de la même façon avec l'actuelle Constitution ? »

B. JEANNEAU. — Je le pense car aujourd'hui l'opinion parlementaire est persuadée que ce qui a fait et ce qui explique le discrédit de la IV^e République, c'est précisément l'instabilité gouvernementale. De nombreuses occasions lui ont été données depuis de le constater. De sorte que la leçon a certainement été entendue et qu'aujourd'hui la responsabilité ministérielle me paraît être un moyen d'action largement dépassé. D'autre part, en ce qui concerne le problème de la délégation du pouvoir législatif, je voudrais faire une distinction entre les délégations faites au gouvernement par le Parlement de la IV^e République et le pouvoir législatif que possède aujourd'hui, en vertu de la Constitution, le Gouvernement. Dans un cas, il s'agit d'un pouvoir délégué, mais délégué avec consentement du Parlement. Le Parlement peut toujours revenir sur ces délégations qui sont du reste momentanées, disons qu'il reste maître du jeu, maître de fixer la limite de la compétence législative déléguée au Gouvernement, tandis que sous l'empire de la V^e République le domaine législatif du Gouvernement, appelé aujourd'hui pouvoir réglementaire autonome, est fixé *ne varietur*. Cette absence même de souplesse présente en elle-même des inconvénients, mais surtout ôte au Parlement un de ses moyens d'action les plus essentiels.

Enfin, en un troisième point, je voudrais répondre aux dernières observations qui ont été faites par M. Grosser qui vient de lier le problème constitutionnel avec celui des forces politiques. La France se caractérise par une très grande diversité des forces politiques et une absence d'homogénéité sur ce point, mais M. Vedel a déjà très bien montré qu'à cet égard il y a beaucoup plus d'analogies entre la France et les Etats-Unis qu'on ne le souligne généralement, que le bi-partisme aux Etats-Unis est beaucoup plus apparent que réel et que si le régime présidentiel y fonctionne d'une façon, dans l'ensemble satisfaisante, c'est précisément parce qu'il s'adapte assez bien à ce système de forces politiques locales très variées. On peut donc penser qu'ici la transposition serait valable, car c'est avec le régime présidentiel que l'on obtient d'une Constitution la plus grande efficacité, là, où dans un régime parlementaire, à l'anglaise, c'est la pression et l'influence du contexte politique qui sont déterminantes.

A. GROSSER. — Contre-remarque. Avec votre système, il me semble qu'il va y avoir un certain assaut de démagogie entre le Parlement et le Gouvernement. Un exemple : dans l'état actuel de l'opinion, avec votre système qui dit que les crédits doivent être votés par le Parlement sans possibilité de contrainte, c'est bien cela ?...

B. JEANNEAU. — Sur le problème budgétaire, je ne serais sans doute pas aussi strict et aussi exigeant qu'en ma-

nière législative, parce que le problème budgétaire est beaucoup plus vital et généralement plus pressant que le problème purement législatif. Sur ce point je conviens donc bien volontiers qu'il y a dans le régime des Etats-Unis une faiblesse qui tient à ce que les crédits proposés par le Gouvernement sont constamment et très souvent rognés par le Congrès. Il faudrait trouver une solution intermédiaire qui donnerait au Parlement la possibilité de prendre une part plus grande à la discussion du budget tout en laissant au Gouvernement la possibilité de procéder par voie d'autorité si après des délais un peu plus longs que ceux qui lui sont accordés aujourd'hui le Parlement n'avait pas ratifié et approuvé les projets qui ont été présentés par le Gouvernement.

Remontée ou dépossession du parlement ?

A. GROSSER. — Je constate par conséquent que vous allez un pas plus loin. Tout à l'heure, je disais que vous faites basculer beaucoup de choses du côté du Gouvernement, cette fois-ci cela bascule encore plus. C'est-à-dire que pour remédier aux inconvénients du système de la V^e République, de la Constitution de 1958 sous De Gaulle, cette fois-ci c'est même le pouvoir budgétaire dont le Parlement est dépossédé. Que lui reste-t-il ? Je me préparais à vous dire que dans l'état actuel de l'opinion française les crédits pour l'assistance technique et la coopération ne passeraient pas avec le système constitutionnel américain. Car le Parlement voterait contre, sauf, s'il y a un parti majoritaire fidèle au Gouvernement, ce que nous avons exclu pour le moment. Vous me répondez que le Gouvernement peut finalement faire passer ses crédits par ordonnances ; mais alors qu'est-ce que c'est que cette « remontée » du Parlement qui aboutit à sa dépossession la plus complète ?

B. JEANNEAU. — Tout dépend du point de départ. Dans l'état actuel des choses les pouvoirs budgétaires du Parlement sont plutôt réduits. Disons que sur le plan financier et proprement budgétaire, dans mes propositions, je ne les augmente pas beaucoup. Je le concède volontiers. Mais sur d'autres points, par contre, je restaure le Parlement puisque je lui redonne son pouvoir législatif, que d'autre part j'amoindris l'influence du Gouvernement en réduisant la durée du mandat du Président et en supprimant la responsabilité ministérielle aussi bien que la dissolution. Il y a deux manières d'atteindre l'équilibre. J'aurais pu attribuer beaucoup de pouvoirs au Parlement. Mais je me suis efforcé de lui en redonner quelques-uns, tandis que de l'autre côté j'en rognais au Gouvernement. De cette façon, je crois pouvoir dire que nous arriverions à un relatif équilibre entre l'Exécutif et le Législatif.

A. GROSSER. — Je voudrais distinguer clairement la différence entre le domaine juridique et le domaine politique. Car lorsque je vous dis que juridiquement, vous faites basculer, vous me répondez : politiquement on en est déjà presque là. Je voudrais que la distinction soit bien claire. Si nous nous plaçons sur le plan politique, je constate simplement que dans l'état actuel des choses, après De Gaulle, la plus

grande probabilité, étant donné que nous sommes en régime multi-partis, qu'hélas — tout du moins à mon avis — il n'existe aucun regroupement de ce que j'appellerais « centre gauche », se situant entre l'actuel U.N.R. et les communistes, la multiplicité des forces est telle que la vraisemblance est en faveur d'une sorte de retour à la IV^e République dans bien des domaines. J'entends par là que nous aurons un certain nombre de compromis, de discussions, etc. Vous proposez un véritable remède de cheval. Ou, plus exactement, vous ne proposez pas très clairement, je crois, le choix entre deux solutions. La première est trop forte pour moi, la seconde trop faible. La première est, d'après ce que vous dites, de faire basculer considérablement, du côté de l'Exécutif, le système actuel, même après De Gaulle. La seconde, c'est ce que vous dites être dans votre mécanisme, je ne crois pas que cela y soit : rendre au Parlement une espèce de droit de veto permanent qui ne soit plus contrebalancé par la question de confiance. Je prétends qu'avec la tradition des mœurs politiques françaises, ce droit de veto aboutira de nouveau à la souveraineté parlementaire en France. Par conséquent pour moi, et c'est ma critique fondamentale, votre système, ou bien bascule du côté présidentiel, comme je le crois d'après votre exposé, et à ce moment-là il y a pour moi dépossession et du Parlement et des partis politiques ; ou bien il est ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il restaure un Parlement mais à un point tel que l'on revient au système de la souveraineté parlementaire dans un système multi-partis, en d'autres termes à l'impuissance.

B. JEANNEAU. — Je ne crois pas qu'on reviendrait à la IV^e République parce que la souveraineté parlementaire serait équilibrée par un élément nouveau intervenu entre temps, à savoir l'élection du Président de la République au suffrage universel. Et l'autorité que retirerait le Président de la République de cette investiture populaire compenserait cette souveraineté parlementaire restaurée, si bien qu'on ne retournerait pas aux conditions politiques de la IV^e République.

A. GROSSER. — Sur ce point vous n'avez pas besoin d'un changement, vous l'avez depuis octobre 1962.

B. JEANNEAU. — Nous l'avons depuis octobre, mais avec l'avantage donné uniquement à l'exécutif. Je cherche l'équilibre et de l'autre main je redonne au Parlement ce qui lui manque pour que les deux plateaux de la balance arrivent au même niveau.

D'autre part, je persiste à penser qu'il n'y a plus pour les années qui viennent d'instabilité ministérielle à craindre. Enfin, je pense qu'il y a un certain nombre de regroupements qui sont en ce moment tentés et qui ont quelque chance d'aboutir, si bien que je ne suis pas tout à fait de votre avis lorsque vous dites que le général de Gaulle disparu, on en viendrait à ce multi-partisme politique que nous avons connu sous la IV^e République, car un Centre efficace peut naître des efforts qui sont faits en ce moment.

H. BOURBON. — Par conséquent, vous estimez qu'un régime présidentiel n'impose pas le système du bi-partisme ?

B. JEANNEAU. — Je pense qu'un régime présidentiel ne conduit pas nécessairement au bipartisme et qu'il peut fonc-

tionner sans lui. C'est ainsi qu'en France le candidat à l'élection présidentielle pourrait fort bien ne pas être le leader d'une des grandes formations politiques en présence. D'autre part, même simultanées, les élections présidentielles et législatives pourraient également comporter des significations différentes. Par conséquent, il peut y avoir de ce côté-là des écarts ou des différences et l'on peut très bien assister à la constitution de deux ou trois grandes forces politiques sur l'échiquier parlementaire, avec un Président qui n'appartiendrait pas à l'une de ces trois grandes forces, ou se situerait à la frontière ou à la lisière de l'une ou de l'autre.

A. GROSSER. — Je voudrais simplement faire remarquer qu'avec ce Président qui ne viendrait plus d'une grande force politique, il ne resterait pratiquement plus rien du système américain. Car le Président ne serait plus l'un des deux candidats proposés par les partis politiques en présence : il pourrait parfaitement être le plus plébiscitaire des candidats. Alors vous institutionnalisez dans votre système présidentiel ce qui ne s'y trouve pas aux Etats-Unis, c'est-à-dire tout ce que l'on a dit, à juste titre selon moi, sur le caractère plébiscitaire de la V^e République.

B. JEANNEAU. — Je me suis sans doute mal exprimé et je n'ai pas voulu dire que le ou les candidats à la Présidence risqueraient d'être totalement étrangers aux grandes formations politiques. Mais sans aller jusque là on peut très bien concevoir que plusieurs partis s'entendent sur un nom et s'accordent pour soutenir une personnalité prise dans leurs rangs mais qui ne serait le leader d'aucune des formations coalisées pour la circonstance. Après tout, le général Eisenhower a certainement hésité avant de choisir le parti républicain pour le soutenir dans sa campagne présidentielle. Je refuse donc de me laisser enfermer dans le dilemme : élection purement plébiscitaire ou élection bipartisans à l'anglo-saxonne.

A. GROSSER. — Je ne sais pas si Henri Bourbon m'en voudra beaucoup si je dis que le sujet lui-même et le débat lui-même portant sur la Constitution et la révision constitutionnelle, faussent à mon avis, l'essentiel du problème politique français. Je dirais presque que c'est entrer dans le jeu du gaullisme, non seulement celui de la V^e République mais celui que le Général De Gaulle a mené depuis 1947 lorsqu'il a commencé sa campagne oppositionnelle, que de mettre au premier plan des problèmes politiques, le problème institutionnel.

H. BOURBON. — Je suis absolument d'accord avec ce que dit Alfred Grosser. Nous suivons en effet trop souvent le gaullisme sur le terrain qu'il choisit. A « France-Forum » nous n'avons jamais cessé de nous préoccuper de la rénovation des forces politiques et des mœurs politiques que nous considérons comme la condition essentielle d'une démocratie revitalisée. Je n'en veux pour preuve immédiate que l'article d'André Philip sur les problèmes de la gauche française qui paraîtra dans le numéro de « France-Forum » où sera publié notre débat, et l'étude de Joseph Fontanet sur les nouveaux clivages de la vie politique en France, que nos lecteurs pourront lire dans un prochain numéro.

des
hommes
construisent
les
grands
ensembles

PAR JEAN LAGARDE

C'EST une banalité de constater que les « grands ensembles » sont à la mode ; les revues spécialisées comme la grande presse se sont emparées du sujet pour en présenter une synthèse toujours délicate ou simplement quelques aspects plus faciles à saisir.

En ce domaine si complexe et si discuté, il importe de se méfier des affirmations trop catégoriques, des schémas trop simplistes ou de la complaisance avec laquelle quelques cas particuliers sont décrits pour être finalement érigés en règle générale...

Le mythe des grands ensembles existe : l'opinion publique a accepté souvent sans contrôle les informations qu'on lui présentait ; le mythe s'est nourri de faits épars recueillis çà et là, en des lieux divers, d'incidents ou d'accidents qui aujourd'hui encore défrayent la chronique, apportant à tous les coloristes d'images en gros plans les éléments nécessaires à une présentation fracassante.

Pourtant, elles commencent à pâlir, ces images d'Épinal qui nous présentent les grands ensembles comme des univers concentrationnaires où les femmes s'ennuient, où les hommes se suicident et où les enfants et les jeunes se groupent automatiquement en bandes de délinquants, et nous notons, dans la presse à grand tirage comme dans d'autres revues, un sérieux effort d'objectivation.

Par ailleurs, et heureusement, des économistes, des sociologues, des démographes, des planificateurs et des responsables de la construction ont présenté avec toutes les nuances nécessaires les aspects du sujet les concernant.

Pour moi, je renoncerai donc délibérément ici à faire, même rapidement, le tour des multiples problèmes auxquels se heurtent promoteur, architecte ou simple habitant ; je chercherai plutôt à révéler la complexité de la question en présentant les paradoxes, les contraintes et parfois même les contradictions inhérentes au sujet.

« Si nous façonnons nos constructions, par la suite ce sont nos constructions qui nous façonnent. » Cette parole de Churchill me semble pleine de bon sens.

Nous, Français, nous avons peu à peu compris que se construisait là le nouveau cadre de vie de nos enfants et petits-enfants. C'est à peu près au rythme annuel de 150.000 que s'édifieront les logements des grands ensembles dans les zones urbaines ; d'ici dix ans, un

huitième de la population française au minimum vivra dans ces ensembles.

Le sujet vaut qu'on s'y arrête et qu'on essaie de l'aborder posément... Les grands ensembles ont été des révélateurs, ils ont joué l'effet de loupe par rapport aux phénomènes urbains ; qu'il s'agisse d'animation de quartier, de banlieue-dortoir, de durée du trajet « résidence-lieu de travail », les grands ensembles séparant les « paramètres » ont mis à jour et concentré ce qui était diffus dans le tissu urbain d'autrefois ; ils ont exagéré les déformations et, par là même, nous ont révélé la grande pauvreté de notre équipement collectif en général, de nos moyens de transport en commun, de notre système éducatif, etc.

Il serait trop simple de dire que les grands ensembles ne posent pas de problèmes spécifiques, mais il serait aussi absurde d'affirmer que tous les phénomènes qu'on leur attribue sont nouveaux et intimement liés à leur structure. Les réflexions suivantes prennent appui essentiellement sur les réalisations de la région parisienne ; on ne s'en étonnera pas puisque c'est là que le phénomène a pris naissance.

En ces temps où l'on s'est habitué à cette espèce de crise chronique du logement qui empêche tout choix et ôte toute souplesse du marché, on comprend sans peine qu'au sujet de cette « denrée encore contingente », et pourtant si vitale, les passions se soient déchaînées, faisant couler beaucoup d'encre de toutes les couleurs.

DES HOTELS DU XIX^e AUX GRANDS ENSEMBLES

Un coup d'œil sur l'évolution de la construction française nous aidera à situer historiquement le phénomène « grands ensembles ».

Les traces branlantes ou fort enviables des constructions du XIX^e siècle nous renseignent suffisamment sur la disparité énorme qui a caractérisé cette époque dans le domaine du logement. On construit beaucoup après 1870, les capitaux s'investissent dans l'« immobilier », on dépasse même la mesure et, en 1911, il y a 700.000 logements vacants ; pourtant, les mal logés sont nombreux puisqu'à cette même date 43 % de la population parisienne vit dans des logements surpeuplés ou insuffisants.

SARCELLES : Ville nouvelle, géométrie sans surprise.

La guerre de 1914-18 apporte un déficit nouveau de 300.000 immeubles détruits, et le blocage des loyers nous fait perdre annuellement plus de 100.000 logements par défaut d'entretien ou par vétusté.

L'entre-deux-guerres voit sortir de terre 1.500.000 logements, dont seulement 200.000 H. L. M. Comparé à ceux des autres pays, cet effort peut être considéré comme très insuffisant.

La deuxième guerre mondiale, détruisant 450.000 immeubles (soit 1.700.000 logements), laisse le pays devant une tâche écrasante :

Loger mieux ceux qui de tout temps se sont trouvés brimés, faire face à la poussée démographique, aux migrations de la campagne vers la ville, à l'expansion des nouvelles zones industrielles.

La période 1946-52 est une période de « rodage » : 250.000 logements sont édifiés. C'est à cette trop lente reprise de la construction que l'on doit notre place bien modeste dans le palmarès européen de la construction d'après guerre (onzième rang, avec 54 logements construits pour 1.000 habitants entre 1950 et 1961).

De 1955 à 1962, 1.500.000 logements sortent de terre, et le palier de 315.000 logements par an atteint depuis cinq ou six ans nous situe aujourd'hui dans une position meilleure par rapport aux pays européens.

A l'heure actuelle, deux tâches se présentent à la construction française :

1) Le remplacement du patrimoine immobilier vétuste et inadapté.

Pour qu'en 1980 les logements les plus vieux ne dépassent pas cent ans, il faudra remplacer 7 millions de logements, soit en construire 350.000 par an.

Il faudra encore entretenir ce patrimoine nouveau

en prévoyant un taux de remplacement minimum de 1 %.

2) La construction de logement pour les jeunes ménages, les personnes âgées, les rapatriés et immigrants.

Pour les jeunes ménages et les personnes âgées, il faut prévoir 80.000 logements par an à partir de 1962 pour atteindre le double en 1970.

Pour loger les rapatriés, la main-d'œuvre étrangère, les ruraux installés dans d'autres régions, il faut prévoir 30.000 logements par an.

Une addition nous amène à 460.000 logements par an et, de toute façon, cette prévision, estimée à 500.000 par certains, constituera un minimum pour les années 1965-66. Pourtant, le IV^e Plan n'a prévu la construction que de 350.000 logements par an. Verrons-nous vers 1966 une nouvelle crise du logement, celle-là plus grave encore que la première ?

Si l'on en juge par les données officielles du ministère de la Construction pour les quatre dernières années, les prévisions actuelles, même modestes, seront difficiles à tenir. En effet, si l'on ne fait pas un nouvel et sérieux effort, on ne réussira pas à redresser la courbe de production actuellement décroissante.

Nombre de logements terminés (en milliers)			
1959	1960	1961	1962
320,4	316,6	316,0	306,9

Il convient de compléter cette analyse purement quantitative par quelques remarques, elles, qualitatives.

Si le renouveau démographique français constitue un facteur déterminant dans le calcul des prévisions en

logements (entre 1960 et 1980, la population française s'accroîtra d'une dizaine de millions d'habitants), l'énorme mouvement de concentration urbaine vient multiplier et amplifier les besoins : il faut savoir que si, en 1850, le quart des Français habitaient en ville, en 1963, c'est près de 60 % de la population qu'on peut qualifier d'« urbaine ».

Cette profonde mutation explique qu'en 1954, 534.000 logements étaient vacants, dont les trois quarts se trouvaient dans des communes rurales, pendant qu'à Paris 50 % des familles (de quatre personnes) ne disposaient que d'une ou deux pièces pour se loger...

NAISSANCE DES GRANDS ENSEMBLES

De cette rétrospective à ces perspectives, on comprend sans peine qu'il a fallu changer d'échelle, changer de méthode, changer d'optique, pour construire ces millions de logements.

Ce changement ne s'est pas opéré facilement puisque, comme nous l'avons vu, il a fallu presque sept ans après la fin de la dernière guerre pour construire à l'échelle des besoins. C'est par petits groupes de quelques dizaines ou de quelques centaines de logements que les premiers programmes de construction encore modestes trouvèrent sans trop de difficultés leur place plus ou moins loin du cœur des villes.

Le volume des programmes augmentant, les constructeurs, ne pouvant réaliser leurs souhaits au cœur des agglomérations, se trouvèrent dans la nécessité de rechercher à leur limite des terrains à la fois plus vastes, moins chers et facilement libérables.

Ainsi naquirent les premiers « grands ensembles », sous la pression des circonstances, sans plan général et dans une certaine anarchie.

Parce qu'elle soulève de très difficiles problèmes juridiques, financiers, politiques et sociaux, la « rénovation urbaine » commence à peine, dans les esprits comme dans les faits, à prendre une place encore trop modeste ; c'est pourtant par elle qu'on aurait dû commencer. Sans émettre de regrets stériles, on peut néanmoins déplorer que, faute de choix lucide et audacieux, le cœur des villes n'ait pas été repensé avant que naissent les grands ensembles périphériques...

C'est à la faveur des possibilités et des occasions que les organismes se rendirent acquéreurs de terrains et les rentabilisèrent sans lien aucun avec les programmes des organismes voisins.

Afin d'augmenter la capacité de production des entreprises, d'abaisser le coût de la construction et de réduire la main-d'œuvre, le ministère de la Construction a compris qu'il fallait en venir à une certaine industrialisation du logement.

C'est donc en 1953 qu'est né le « secteur industrialisé » qui a porté sur 65.000 logements et dont la première tranche comprenait, entre autres, les Courtilières à Pantin, Bron-Parilly à Lyon.

La conjoncture dans laquelle les grands ensembles ont vu le jour se résume ainsi :

— Il fallait loger rapidement un nombre important de ménages :

— Les crédits d'études et de réalisation ont été limités sans doute en raison des dispositions politiques présidant à la prévision du budget national ;

— Les entreprises du bâtiment, avec l'encouragement des pouvoirs publics, se reconvertissaient au sortir des chantiers de la reconstruction, il en résultait une concentration accélérée et l'organisation d'une force déterminante dans le jeu des marchés ;

— L'Etat comme les collectivités ne proposant aucune politique foncière d'ensemble, c'est sur la base d'un marché qu'ont été recherchés les terrains, et non sur celle d'une définition raisonnée des implantations. L'urbanisme balbutiant muni de la « charte d'Athènes » (1) n'a pu imposer ses lois et son art, et c'est finalement le jeu de quelques simples règles de base, telles que la règle du prospect (obligation de laisser entre deux bâtiments une distance au moins égale à leur hauteur), et non pas une pensée profonde et raisonnable, qui a présidé à l'organisation de ce cadre de vie nouveau ;

— La sociologie, déconcertée par le phénomène, a trouvé dans les grands ensembles un terrain d'expérimentation plutôt qu'une occasion d'appliquer ses lois... encore incertaines.

(1) La Charte d'Athènes élaborée en 1933 par le « Congrès international d'architecture moderne » a été publiée en France en 1941. Elle s'est inspirée des idées essentielles de Le Corbusier et a défini en particulier les quatre fonctions clés de l'urbanisme : « Habiter, travailler, cultiver le corps et l'esprit, circuler. »

SUCY-EN-BRIE : Calme résidence et pourtant grand ensemble (844 logements HLM-B).

Questions d'aujourd'hui

Cette conjoncture et ces premières expériences ont contribué pour beaucoup à créer le « mythe » grand ensemble dont nous parlions plus haut.

C'est un fait, de lourdes carences ont grevé ces premières réalisations. Il serait vain de rappeler ici les trop longues durées de trajet des habitants pour rejoindre le lieu de travail, le manque souvent total d'équipement, parfois même les erreurs de prévision purement technique ou les insuffisances liées aux « normes réduites », enfin le déséquilibre massif démographique ou social d'une population à loger d'urgence.

Ce n'est que dans un deuxième temps que, prenant conscience des carences liées à ces créations nouvelles, certains organismes, dont la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S. C. I. C.) constituée l'un des principaux, ont lancé des réalisations qu'une pensée d'ensemble avait conçues. Les équipements collectifs de la voirie au centre commercial et aux écoles, en passant par les équipements socioculturels et le logement des « catégories spéciales » (jeunes travailleurs, personnes âgées), et les espaces verts, furent ainsi intégrés au programme de construction proprement dit.

Les grands offices départementaux ou municipaux, les sociétés d'H. L. M., les principaux comités interprofessionnels du logement, certains promoteurs privés ont réalisé des opérations équivalentes.

Maintenant, il est temps de définir ce qu'est le « grand ensemble ». Réservez-en l'expression aux groupes résidentiels constituant un habitat collectif de type nouveau.

Ces groupes de caractère urbain correspondent à la fois à un nombre important de logements (cinq cents à plusieurs milliers) et à une conception d'ensemble architecturale et urbanistique impliquant un plan et une organisation de l'espace.

EPINAY : Centres commerciaux, équipement indispensable du grand ensemble.

Enfin, ces groupes comportent une partie au moins de l'équipement collectif et, par ce fait, font découvrir les besoins d'animation et de contacts humains.

Les circonstances historique, démographique, administrative et technique ne suffiraient pas encore à expliquer la naissance des « grands ensembles » ; il faut y voir un choix conscient, ou pas, d'une philosophie de l'habitat ; les grands ensembles constituent une thèse. C'est sans doute pour cela qu'on les discute encore...

L'AVENIR DES GRANDS ENSEMBLES

Le rythme de la construction s'accélérait, pour échapper à la tracasserie administrative, à la rétention foncière et aux prix excessifs des terrains, les organes d'action de l'Etat ont été amenés à créer, bien souvent à l'écart des villes, des sortes de zones franches libérées de la plupart des entraves qui partout ailleurs brident les constructeurs : il s'agit des **zones à urbaniser en priorité** (Z. U. P.) et des **zones d'aménagement différé** (Z. A. D.).

Les textes de création des Z. U. P. prévoient notamment :

— **Le droit de préemption** pendant une période de deux ans pour la commune ou la société concessionnaire à l'occasion de toute cession de terrain ;

— **La possibilité d'obliger** tout constructeur de plus de cent logements à effectuer son programme dans la Z. U. P. s'il entraîne de nouveaux équipements d'infrastructures à la charge de la collectivité.

L'aménagement urbain auquel on parvient ainsi, s'il est infiniment meilleur que celui des lotissements de l'entre-deux-guerres ou des constructions de luxe dispersées en désordre entre 1950 et 1959, n'est pas encore

SARCELLES : A l'échelon de 1.200 logements, le groupe scolaire.

satisfaisant. Il représente une étape transitoire imposée par les contraintes déjà citées.

Au cours des prochaines années, environ 100.000 logements par an seront construits dans les Z. U. P., et un certain nombre de groupes résidentiels continueront à être édifiés en dehors de celles-ci, ce qui portera à 150.000 environ par an le nombre des logements construits dans les grands ensembles.

Le Comité interministériel permanent d'aménagement du territoire a décidé que 150 grands ensembles (d'au moins 500 logements chacun) seraient préparés en 1963, et le P. A. D. O. G., plan d'organisation de la région parisienne, prévoit 9 grands ensembles principaux dans l'agglomération parisienne pour les années à venir.

Ces grands ensembles, d'ailleurs, changeront de physionomie : le collectif à quatre étages ou la tour de meilleur standing ne seront plus les seuls éléments architecturaux, et déjà nous enregistrons la création en grand nombre, dans les programmes en cours, de petits collectifs (10 à 20 logements) et de pavillons. Les plans-masse correspondants ont prévu l'articulation judicieuse de ces divers édifices avec les équipements collectifs, les espaces verts et même les petites zones industrielles propres.

L'augmentation du niveau de vie des Français entrera en ligne de compte pour la construction des logements à venir. On en jugera en considérant qu'actuellement en moyenne 6 % du budget familial est consacré au loyer, alors qu'en 1980 c'est environ 15 % d'un budget multiplié par 2 qui normalement pourra être consacré aux frais de logement.

BILAN PROVISOIRE DES GRANDS ENSEMBLES

Dans ce bilan, il est bien difficile de délimiter la frontière exacte du passif et de l'actif ; nous essaierons cependant de considérer d'abord les améliorations acquises depuis la période hésitante d'après guerre pour énumérer ensuite la série des obstacles qui encombreront l'avenir.

A l'actif :

L'utilisation du sol ne devrait plus être « anarchique », tout au moins dans les Z. U. P. et dans les Z. A. D. ;

La prévision des équipements collectifs, dont l'importance est définitivement reconnue, devrait être systématiquement intégrée dans les programmes de logement ;

Le financement des Z. U. P. exige une très sérieuse coordination des ministères et organismes intéressés. Le F. D. E. S. (Fonds de développement économique et social) assure notamment, s'il en est besoin, les compléments de financement indispensables. Les fonds sont attribués par un comité où tous les ministères sont représentés ;

La réalisation des Z. U. P. est grandement facilitée par les sociétés d'économie mixte qui, pour le plus grand nombre, ont partie liée avec la S. C. E. T. (Société centrale pour l'équipement du territoire) ; celle-ci, filiale comme la S. C. I. C. de la Caisse des dépôts, agit comme une société de service mettant ses compétences administratives, techniques, financières, à la disposition d'organismes locaux ou régionaux. L'action de la S. C. E. T. a permis de mener à bien en quelques années un nombre considérable d'aménagements ;

Le financement de la construction elle-même, dans lequel l'Etat joue un rôle important. Ce rôle jusqu'en 1950 se limitait aux organismes H. L. M. ou H. B. M. ; depuis cette date, par le biais du Crédit foncier, il s'est étendu aux constructeurs privés ; enfin, depuis 1953, la participation des employeurs, contraints par la loi à investir chaque année 1 % de leur masse salariale dans l'édification de logements, a donné à la construction un coup de fouet certain.

Ces modes de financement nouveaux, entraînant un mécanisme différent d'attribution des logements, contribuent dans une large part à éviter une ségrégation sociale qu'on a bien connue entre les deux guerres ; ils peuvent, hélas ! aussi être la source d'une autre forme de ségrégation, celle-là socioprofessionnelle et pas plus enviable ;

La misère des normes réduites, qui a présidé aux premiers programmes d'après guerre, a heureusement fait place à une certaine aisance, toute relative d'ailleurs. Les programmes de LOPOFA, dont on connaît la monotonie et la sonorité, ne seront plus réédités ;

Les très sérieuses études sociologiques, financées par divers organismes (Plan, district, ministères), permettent actuellement de connaître au moins les principaux écueils à éviter ;

Notons enfin la transformation radicale opérée en particulier depuis la dernière guerre mondiale : 60 % des constructions nouvelles sont de type LOGECO et H. L. M., c'est-à-dire destinées aux catégories de population modestes ou moyennes. Par comparaison avec le début du siècle, où les immeubles constituaient avant tout un placement avantageux, nous nous trouvons dans une situation socialement bien supérieure.

Au passif :

Une lucidité nécessaire à tout progrès nous oblige à remplir, hélas ! sans trop de difficultés cette colonne...

Obstacles juridiques et financiers : Si les Z. U. P. et les Z. A. D. ont résolu une partie du problème foncier, ce dernier demeure à peu près entier partout ailleurs, en particulier au cœur des agglomérations, secteur névralgique pourtant essentiel à l'aménagement urbain et au problème du logement.

Obstacles administratifs : Si plusieurs solutions heureuses ont été apportées aux questions de financement, le problème administratif des cités nouvelles reste entier. Notre système communal actuel, avec ses frontières et ses attributions, ne correspond en aucune manière au besoin de rénovation du pays tout entier. Les Britanniques ont été plus audacieux dans l'administration des villes nouvelles, ils ont tout au moins accepté un pragmatisme que notre esprit cartésien refuse...

Obstacle dans le domaine de la conception : Les grands ensembles représentent-ils les constructions de l'avenir ? Cet urbanisme en hauteur, fait de collectifs, ouvre-t-il une civilisation nouvelle, ou bien n'est-il que la conséquence d'une série de contingences passagères joint à un choix conscient ou pas, lui aussi passager ?

On est en droit de se demander si ce cadre est bien celui qui convient à la « civilisation des loisirs », à la « civilisation urbaine » et à la « civilisation des hauts revenus » vers laquelle nous conduisent, sauf catastrophe, la série des plans français ?

Le temps semble révolu où le cerveau et, dans les cas les meilleurs, le cœur d'un homme peuvent suffire à

Entre les petits pavillons de banlieue et les plaines de culture, le grand ensemble de GONESSE a trouvé sa place.

cette conception. Elle ne peut être que le fruit d'un travail interdisciplinaire impliquant des dialogues et des remises en question. L'homme de la dernière décision et de l'action n'aura rien à regretter, il assurera la lourde responsabilité de réaliser ce qu'il aura conçu avec « les autres ».

Obstacle de l'information : Une remise en cause aussi radicale de notre cadre de vie et de nos mœurs sociales ne peut se jouer sans que les futurs bénéficiaires en soient informés. En ce qui concerne les projets de rénovation urbaine, les Américains ont bien compris cette nécessité, eux qui, plusieurs mois, voire plusieurs années à l'avance, prennent soin d'informer la population et de recueillir ses avis.

La grande loi de « participation » n'est pas « démagogie », mais respect de l'homme ; l'urbanisme risque parfois de l'oublier.

Malthusianisme de la recherche : La parcimonie avec laquelle les crédits sont affectés aux études préalables est très inquiétante. On en jugera lorsqu'on saura que les sommes engagées pour les études générales de programmation, ou de planification, et pour les analyses de recherches qui y concourent, représentent généralement moins de 0,01 % du montant des travaux qui en découlent (ce pourcentage ne tenant pas compte des investissements nationaux de base : cartographie, statistique, organisme administratif de contrôle et coordination).

L'opinion publique : Sans doute faute de renseignements objectifs et de vulgarisation intelligente que les moyens d'information de masse permettent pourtant aisément aujourd'hui, l'opinion publique, un peu remuée par l'action de l'abbé Pierre, est retombée dans la

léthargie, tant devant les problèmes du logement que devant les problèmes d'aménagement du territoire. Cette apathie n'est sans doute pas étrangère à la stagnation actuelle de la construction.

Problèmes sociaux : Enfin, il resterait à inventorier les caractéristiques avantageuses ou pénibles de la vie dans ces grands ensembles. Vu son importance, cette étude fera l'objet de la seconde partie de cet article.

La création des grands ensembles, qui s'inscrit dans le vigoureux effort de la construction française d'après guerre, n'est due ni au hasard ni à la volonté de quelques puissances occultes.

Elle est à la fois l'effet d'une conjoncture foncière appuyée elle-même sur notre législation, donc sur nos mœurs nationales ; l'effet d'un budget d'économie, lui-même voté par un parlement représentant toute la nation ; l'effet d'une industrialisation de la construction nécessitée impérieusement par l'énorme pression des besoins ; l'effet, enfin, d'une politique générale d'aménagement du territoire, timide parce que périlleuse. Cette politique a le mérite d'avoir réussi à organiser les Z.U.P. en supprimant l'anarchie des constructions et la pauvreté des équipements généraux.

Dans ce maquis de contraintes, il restait tout de même une certaine liberté de choix aux promoteurs et aux architectes. Sans doute était-elle bien mince face aux millions de logements à édifier...

Jean LAGARDE.

Dans le prochain numéro, Jean Lagarde étudiera l'aspect psychosociologique du problème :
« Des hommes vivent dans les grands ensembles. »

Documentation utilisée

— Pour une politique à long terme du logement, Fédération Nationale du Bâtiment, 1963.

— Groupes d'habitation, urbanisme et vie sociale. Rapport présenté, au nom du Conseil Economique et Social, par Guy Houist. J. O. n° 18, 13 septembre 1960.

— Groupes nouveaux d'habitation en France. J. Dreyfus. Journées de chauffage et de la ventilation, 22-23 mai 1962.

— Les grands ensembles, par l'Atelier d'architecture et d'urbanisme. L'Action Populaire, n° 163, février 1963.

— Vivre dans les grands ensembles, René Kaes, Editions Ouvrières, 1963.

BLÉ et DÉTENTE

“ L'esprit de Moscou ” et la crise de l'agriculture soviétique

par François FEJTO

AU moment où la mission Borisov avait commencé des négociations à Washington en vue de l'achat du blé américain, la « Gazette Littéraire » de Moscou publia un article très intéressant, véritable apologie en faveur de la coopération soviéto-américaine. D'après la « Gazette Littéraire », cette coopération n'était pas seulement une nécessité historique ; elle correspondrait aussi à la doctrine de coexistence pacifique définie par Lénine dès 1919.

« L'Histoire a conféré aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union soviétique un rôle de grande puissance mondiale », écrit l'hebdomadaire soviétique. « C'est de ces deux grandes puissances que dépend, dans une large mesure, le choix pour l'humanité entre la sécurité et la guerre nucléaire. »

Jamais encore l'aspiration soviétique à partager, avec les Etats-Unis, les responsabilités du gouvernement mondial n'a été exprimée aussi clairement qu'à quelques semaines avant la mort tragique du président Kennedy et quelques jours après que le « Drapeau Rouge » de Pékin eut justement reproché aux dirigeants soviétiques de vouloir imposer, conjointement avec les Etats-Unis, une politique, dictée par ses intérêts égoïstes, à l'ensemble du camp socialiste, ainsi qu'à tous les mouvements révolutionnaires à travers le monde.

Sans doute, la prétention soviétique à la co-direction de notre planète ne constitue-t-elle pas un fait nouveau. Les Chinois qui accusent Khrouchtchev de cette « déviation » paraissent oublier que Staline, à Téhéran, à Yalta et à Potsdam, avait déjà poursuivi ce même but qui devenait une constante de la diplomatie soviétique.

Cependant, il est certain — comme le soulignait d'ailleurs la « Gazette Littéraire » — que depuis la crise cubaine d'il y a un an, dernière épreuve de force entre les deux colosses nucléaires, magistralement résolue par Kennedy, les chances du rapprochement et de la détente Est-Ouest se sont considérablement améliorées.

Deux questions se posent à l'esprit à propos de ce rapprochement. Premièrement, dans quelle mesure la nouvelle vague de la détente, dont Mikoyan a réaffirmé la nécessité au lendemain des obsèques du président des U.S.A., est-elle due à la rupture sino-soviétique et dans quelle mesure doit-elle être attribuée aux difficultés économiques de l'U.R.S.S. ?

Deuxièmement, s'il est exact que les Soviétiques cherchent sérieusement la coopération avec les Etats-Unis, ce dont on ne peut guère douter — pourquoi la détente progresse-t-elle si timidement, pourquoi est-elle si lente à prendre corps, pourquoi est-elle constamment remise en question (incidents de Marienborn, arrestation du professeur Barghoorn, etc.) ?

Les achats de blé et la détente.

Nous pensons qu'il serait erroné de vouloir expliquer l'intensification du mouvement de rapprochement de la part des Soviétiques par l'aggravation des rapports entre Moscou et Pékin. C'est le contraire qui paraît vrai. Cette aggravation est due en grande partie à l'opposition de la Chine à la politique de coexistence pratiquée par Moscou depuis 1956. Les derniers documents publiés à Pékin sur les causes des divergences sino-soviétiques ne laissent plus subsister aucun doute à cet égard.

Il y a en revanche un rapport direct entre les achats massifs de blé effectués par les Soviétiques et par les autres pays du Bloc oriental au Canada et aux Etats-Unis d'un côté, et le souhait du gouvernement soviétique de voir « l'esprit de Moscou » s'établir et s'étendre du domaine nucléaire à celui des relations commerciales de l'autre côté. « Dans l'intérêt des Américains et des Soviétiques, écrit la « Gazette Littéraire », le nouveau « round » entre les deux pays doit déboucher sur une coopération pacifique durable. » Or il y a tout lieu de croire que c'est surtout la crise de l'agriculture soviétique qui aiguillonne les dirigeants de l'U.R.S.S. à mettre un terme à la course aux armements.

Certes, les achats massifs de blé de cette année s'expliquent, pour une part, par la sécheresse assez exceptionnelle qui a ravagé les récoltes en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est. Mais pour une part seulement. L'année 1963 a été mauvaise pour l'agriculture de la plupart des autres pays d'Europe également. Si, en Union Soviétique, les conséquences des intempéries se sont fait sentir plus cruellement qu'ailleurs, c'est parce qu'elles y ont été aggravées par l'incapacité chronique de l'agriculture du bloc soviétique de se maintenir au niveau de progression de l'expansion industrielle et des besoins croissants de la population.

Il est maintenant évident, en effet, que la politique de Khrouchtchev, tendant à remédier aux déficiences de l'agriculture soviétique par le déplacement des cultures céréalières vers les terres défrichées de Sibérie, a complètement échoué.

On sait que beaucoup d'experts soviétiques se sont opposés dès le début à cette campagne, en raison de l'instabilité des climats sibériens et parce qu'elle eût exigé, pour mener à bien l'opération, une mobilisation planifiée de toutes les énergies, des moyens techniques les plus modernes, ce dont, dans l'état actuel des choses, les Soviétiques ne sont pas capables.

Cependant, l'optimisme de Khrouchtchev l'a emporté. Encouragé par les succès initiaux de l'opération des terres vierges, Khrouchtchev a fait concentrer la culture du blé dans les terres marginales, pour passer, dans les anciennes

régions du blé d'hiver de la Russie européenne, à la culture des fourrages et des plantes industrielles. C'était là prendre un risque dont les effets s'avèrent désastreux.

C'est surtout l'échec de l'opération des terres vierges qui a bouleversé les calculs de Khrouchtchev. Voici quelques chiffres pour illustrer l'ampleur de cet échec. Ils concernent les livraisons de blé du district de Koustanai qui est le plus important parmi les cinq districts du territoire des terres vierges, ceux-ci ayant une superficie égale à celles de la France, de la Belgique et du Danemark ensemble. Or, le district de Koustanai, qui a eu cette année la meilleure récolte du territoire, a livré à l'Etat

(61,05 pouds = 1 tonne métrique)

1956 277.000.000 de pouds	1950 124.000.000	»
1958 103.000.000	1951 62.000.000	»
1959 146.000.000	1953 49.000.000	»

Au vu de cette diminution, il n'est point exagéré de parler de désastre.

Désastre qui place Khrouchtchev dans une situation très difficile et l'a obligé de procéder à un commencement d'auto-critique. « A qui s'adresser, qui donc critiquer ? » a-t-il dit le 2 octobre devant les responsables agricoles du Caucase du Nord, auxquels il a annoncé l'achat de 6.800.000 tonnes de blé au Canada et de 1.800.000 tonnes en Australie. (Notons qu'avant la première guerre mondiale, la Russie avait exporté en moyenne 11 millions de tonnes de blé par an.) « Vous, vous savez qui critiquer, mais moi je ne le sais pas », a avoué Khrouchtchev non sans humour. « Je suis secrétaire du Comité Central et président du Conseil. Je suis obligé de me critiquer moi-même, mais je dois vous blâmer, vous aussi. »

Toujours est-il qu'on assiste actuellement en Union Soviétique à une vaste campagne de propagande, tendant à dédouaner Khrouchtchev et à expliquer à la population que, dans les circonstances données, le gouvernement a fait tout son possible, que ce n'est pas par sa faute que l'agriculture se trouve toujours en difficulté.

« Il y a cinq ou six ans — déclara notamment un commentateur de la radio de Moscou, le 3 octobre — alors que le pays manquait notablement de blé, nous ne possédions pas assez d'engrais chimiques pour fertiliser les emblavures en céréales. C'est pour cette raison que le besoin d'accroissement du volume de la récolte des céréales a dû se traduire par le défrichement de quelque 40 millions d'hectares de terres nouvelles, ce qui a permis, entre 1953 et 1962, d'obtenir une augmentation de la production. »

« Toutefois, ajoutait le commentateur, les possibilités actuelles de continuer dans cette voie ont été épuisées, alors que les besoins en blé et avant tout en céréales fourragères continuent d'augmenter. »

Pour résoudre la crise, le Comité Central, qui s'est réuni au début de décembre, a procédé à une révision de toute la structure de l'agriculture et de l'industrie. Il s'est préoccupé avant tout des ressources nécessaires au développement de la production d'engrais chimiques.

Mais produire davantage, ce n'est pas tout. Khrouchtchev n'a-t-il pas souligné lui-même, le 17 septembre dernier, dans son discours prononcé à Volgograd : « Nous produisons peu d'engrais chimiques, mais ceux dont nous disposons sont en général fort mal utilisés. On en arrive au point que les chefs de certains kolkhozes et sovkhozes sont obligés de rappeler instamment aux agriculteurs de sortir les engrais des entrepôts au lieu de les y laisser moisir pendant des

mois. Beaucoup d'exploitations conservent les engrais à ciel ouvert. C'est un comble. Tout ceci prouve combien est bas le niveau des sovkhozes et kolkhozes... »

La « Pravda », le 28 septembre, soulignait que la basse productivité d'une bonne partie des fermes collectives et des fermes d'Etat devait être attribuée « à la médiocrité des cadres et à la mauvaise organisation du travail ».

Il n'y a là rien de nouveau. Les critiques récentes renvoient aux tares anciennes, aux tares fondamentales de l'agriculture collectiviste : la difficulté du système à intéresser les cadres et les travailleurs à la bonne marche de la production, la fuite devant la responsabilité des agriculteurs pris individuellement. Ces derniers s'arrangent pour travailler aussi peu que possible pour les livraisons d'Etat, afin de s'assurer un bénéfice plus grand grâce au travail sur leurs lopins de terre.

Toutes les mesures prises jusqu'à présent par Khrouchtchev pour remédier à cet état de choses n'ont été que des demi-mesures. Il est évident qu'une réforme de structure s'impose. D'autant plus qu'en obligeant, pour des raisons de solidarité doctrinale, les démocraties populaires à suivre le modèle soviétique de collectivisation, l'Union Soviétique a complètement désorganisé la production agricole dans ces pays qui, d'exportateurs traditionnels de blé et d'autres produits agricoles, ne se suffisent plus à eux-mêmes et sont devenus tributaires (à l'exception de la Roumanie) des exportations soviétiques.

L'U.R.S.S. ne pouvant pas cette année leur venir en aide — elle s'est vue, au contraire, contrainte de demander à la Roumanie la fourniture de 400.000 tonnes de blé — la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie ont dû, elles aussi, se tourner vers l'Occident. L'Union Soviétique devra sans doute leur céder de l'or ou des devises pour financer leurs achats.

Voici une preuve de plus à l'appui de la constatation que nous avons été déjà amenés à faire, et suivant laquelle les pays de démocratie populaire, naguère source de revenus pour l'U.R.S.S., sont en train de devenir pour elle un fardeau supplémentaire.

Il serait pour le moins étrange que cette situation économique reste sans répercussions sur la diplomatie soviétique. Il y a tout lieu de croire que Khrouchtchev cherche l'accommodement avec les Etats-Unis afin de pouvoir se consacrer avec plus de tranquillité, et si possible avec l'aide américaine, à la tâche de plus en plus urgente de la réforme des structures économiques de son pays et à celle de la consolidation de son « Empire » européen.

Les difficultés du modus vivendi.

Or, si nos conclusions sont exactes, la question se pose de savoir pourquoi Khrouchtchev ne met pas plus de bonne volonté à prouver par les faits, par des concessions réelles, son désir de coopération ? Car son accord pour l'arrêt partiel des essais nucléaires et pour l'interdiction de la mise sur orbite d'armes nucléaires ne représente qu'un début bien modeste. Et comment concilier les professions de foi dans « l'esprit de Moscou » avec les déclarations de Gromyko, faites à Berlin le 19 octobre, sur son « accord total » avec Ulbricht sur la manière dont le problème de Berlin doit être réglé ? Comment les concilier avec les incidents de Marienborn, avec l'arrestation et l'expulsion saugrenues du professeur Barghoorn, à la veille de l'ouverture des négocia-

tions en vue d'un nouvel accord culturel soviéto-américain ?

Les plus grandes difficultés de la coexistence proviennent, pensons-nous, de facteurs inhérents à la position soviétique, qui consiste à vouloir fonder la coopération avec les Etats-Unis et le monde occidental sur le maintien du *statu quo* européen et sur la poursuite simultanée de la rivalité, de la soi-disante « compétition pacifique », dont l'enjeu est le Tiers Monde. Or les ambitions soviétiques à cet égard paraissent disproportionnées par rapport à la puissance économique de l'U.R.S.S. Mais si telle est, en général, l'opinion des experts occidentaux — et fut la conviction du grand homme d'Etat modéré qu'était Kennedy — les Soviétiques semblent ne pas vouloir encore l'admettre.

Khrouchtchev, personnellement, est peut-être assez réaliste pour mesurer avec une exactitude approximative les rapports de forces. Mais il est évident qu'il n'est pas maître absolu de ses mouvements. Ainsi, les incidents récents survenus sur l'autoroute de Berlin-Ouest — juste au moment où John Kennedy devait prendre sa décision au sujet de la vente du blé — peuvent être considérés comme de discrets rappels par l'armée soviétique de son existence.

On décèle l'existence, en Union Soviétique, d'autres forces qui paraissent vouloir mettre des bâtons dans les roues de la coexistence. Ainsi, la police politique, qui s'était tenue tranquille pendant quelques années, se manifeste à nouveau. C'est elle qui a pris en main l'organisation des « procès contre les spéculateurs » dont l'accent antisémite que a créé un fort malaise en U.R.S.S. et est susceptible de créer des difficultés dans les contacts avec l'Occident, en donnant des armes à ceux qui affirment que rien n'a essentiellement changé en Union Soviétique et que la déstalinisation n'est qu'un leurre.

De même, l'affaire Barghoorn paraissait l'œuvre d'éléments policiers voulant mettre des bâtons dans les roues du char de la détente.

Enfin, un obstacle non négligeable au rapprochement réside dans la surenchère que l'Union Soviétique a engagée bon gré, mal gré avec la Chine pour les faveurs de Cuba, de l'Algérie, du Vietnam du Nord, points névralgiques du Tiers Monde. Héritier du césaropapisme stalinien, Khrouchtchev ne veut renoncer ni à l'Empire ni à la primauté idéologique et organisationnelle du Kremlin au sein du mouvement communiste international.

L'important prêt octroyé à l'Algérie, l'aide considérable à Cuba, annoncée par Khrouchtchev dans son message du 24 octobre au « cher camarade Fidel », le comportement des délégués soviétiques à la conférence syndicale pour l'aide au Vietnam du Sud, convoquée à Hanoï sous l'égide de la Fédération syndicale mondiale, la surenchère démagogique engagée par l'U.R.S.S. avec la Chine pour le contrôle du mouvement de solidarité afro-asiatique, sont autant d'indices

que les dirigeants soviétiques entendent poursuivre une politique de prestige extrêmement coûteuse et portant préjudice au rapprochement avec l'Occident.

Etant donné que des éléments « ultra » existent également aux Etats-Unis, que Moscou n'a peut-être pas tort de les suspecter d'avoir manipulé l'assassinat du président J. Kennedy, qu'ils pourraient essayer de tirer profit de la disparition du président et de l'inter règne qui s'ensuivra, le rapprochement ne pourra avancer que pas à pas, et, pour l'accélérer, l'Occident devra faire preuve de beaucoup d'imagination.

La vente de blé par les Américains, dont le principe a été maintenu même après la tragédie du 22 novembre, peut être considérée comme un phénomène encourageant à cet égard. Car il ne manquait pas, aux Etats-Unis, de gens pour se demander, comme l'a fait en Europe Adenauer, si, en livrant du blé, les agriculteurs américains ne vont pas renforcer le potentiel défensif soviétique et « fournir à Khrouchtchev la corde qu'il utilisera pour nous pendre ». Mais c'était oublier le profit que l'économie américaine retirera de l'opération, en vendant près de 15 % des stocks détenus par l'administration, pour une quantité d'or dont le versement diminuera sensiblement le déficit de la balance des comptes des Etats-Unis.

Il est certain d'autre part qu'en utilisant leurs réserves limitées d'or, de dollars et de devises étrangères pour l'achat de biens de consommation, l'Union Soviétique et ses associés diminuent le montant des sommes qu'elles pourront consacrer à l'achat de matériel stratégique.

Enfin, l'effet psychologique des achats de blé n'est pas négligeable non plus. D'après les renseignements qui nous parviennent de l'U.R.S.S. et des autres démocraties populaires, ces achats ont considérablement renforcé l'impression que l'U.R.S.S. a perdu, dans le domaine économique, la guerre froide contre les Etats-Unis. Le mythe de la supériorité du système socialiste s'est effondré. Or, c'est là un événement qui influera dans une large mesure sur l'évolution de la politique soviétique au cours des années à venir. Il justifie les prévisions de Kennedy qui a misé sur « l'évolution pacifique » du monde soviétique, estimant — à juste titre, pensé-je — que le système totalitaire, à un certain degré de développement des pays qu'il embrasse, est beaucoup moins compatible avec la détente prolongée qu'avec la tension internationale. La meilleure méthode pour surmonter pacifiquement la division de l'Europe consiste à faire preuve, à l'égard de l'U.R.S.S., à la fois de fermeté et de patiente compréhension, afin que le processus de diversification commencé dans les pays de l'Est sous le règne de John F. Kennedy et accompagné d'une pénétration occidentale (et notamment européenne) de plus en plus sensible dans les démocraties populaires, se poursuive normalement, par la force des choses.

François FEJTO.

Problèmes de la gauche française

par André PHILIP

L'ANNONCE, par le Président de la République, de sa volonté de se représenter aux élections présidentielles à une date non encore précisée, rend plus urgente et indispensable la prise de conscience par la gauche de ses nouvelles responsabilités.

Or, il semble, malheureusement, que celle-ci soit encore hors d'état de se définir en face du monde moderne.

Ainsi, certaines tendances de la gauche, sans comprendre l'immense transformation que le Concile du Vatican est en train de réaliser au sein de l'Eglise catholique, entendent partir à la bataille « avec le drapeau de la laïcité fièrement et largement déployé ». Ces sectaires aboutiront à l'échec, mais sont prêts à mourir pour avoir de belles obsèques civiles...

D'autres éléments, conscients de ces difficultés, prônent un rassemblement autour d'un homme, sans principes, sans programme, sans doctrine, en pensant qu'une fois le pouvoir conquis, on verra bien ce que l'on fera. Pour l'instant ils se livrent contre le Président de la République à des attaques passionnelles, opposant au gaullisme inconditionnel un antigaulisme aussi inconditionnel, et cherchent à constituer un rassemblement qui, s'il arrivait au pouvoir, se dissoudrait rapidement par ses contradictions internes et risquerait alors de susciter dans notre pays un véritable fascisme.

En fait, la gauche souffre du poids excessif de ses réminiscences historiques. Au lieu d'analyser les problèmes de notre époque, elle se bat contre Napoléon III, refait la campagne des banquets qui a conduit Louis-Philippe à sa perte et ne parvient pas à se débarrasser de l'habitude des commémorations et des inaugurations.

Je voudrais essayer de définir le problème tel qu'il se pose à nous maintenant, dont la difficulté essentielle provient du fait qu'il n'y a pas dans notre pays *une gauche et une droite*, mais au moins *trois gauches et trois droites* différentes, dont les frontières ne concourent pas, selon que l'on examine les problèmes sociaux, économiques ou politiques.

GAUCHE ET DROITE SOCIALES

Au XIX^e siècle, la France a traversé, avec la naissance de l'industrie moderne, une période d'accumulation primitive semblable à celle qu'a connue l'U.R.S.S. sous Staline et que doivent traverser aujourd'hui la plupart des pays sous-développés.

La nécessité de constituer d'abord l'appareil productif a conduit à de longues journées de travail, de bas

salaires, une exploitation abominable de la main-d'œuvre. Contre une bourgeoisie animée par l'esprit de profit, le parti du mouvement, représenté d'abord par les Radicaux, puis par les Socialistes et les Communistes, a réclamé une plus juste répartition des richesses existantes, introduisant la législation du travail, l'impôt sur le revenu, soutenant les revendications ouvrières, aboutissant en Grande-Bretagne à la constitution du Welfare State, le but étant de réaliser une plus juste distribution, d'abord des revenus, puis de l'ensemble des richesses.

Cette action a, suivant les pays, revêtu deux formes différentes. Ce fut d'abord l'*action directe*, représentée par le syndicalisme révolutionnaire de la fin du XIX^e siècle et exprimée par la fameuse Charte d'Amiens. Des ouvriers, qui étaient encore des professionnels fiers de leur métier, engageaient eux-mêmes la bataille pour l'amélioration des salaires, sans s'occuper de l'Etat ni des partis politiques. Comme ils avaient en face d'eux des petits entrepreneurs encore soumis aux lois du marché, ils pouvaient obtenir des hausses de salaire prélevées sur le bénéfice du patron. Ils ont ainsi, de 1890 à 1914, obtenu une amélioration certaine du niveau de vie des travailleurs, et par-là même constitué une demande ouvrière qui a servi de débouché aux marchandises, et a été le facteur d'un début de progrès économique.

A cette action autonome des syndicats français a correspondu une action semblable en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis où s'est institutionnalisée la tradition d'une action ouvrière agissant par la conciliation, les conventions collectives du travail, le mouvement ouvrier pesant de tout son poids dans une libre société contractuelle, sans revendiquer à aucun moment l'intervention de l'Etat.

Chez nous, l'ensemble de la tradition a été différente. Les travailleurs n'avaient pas, en face d'eux, des *entrepreneurs* prêts à courir tous les risques comme dans les pays anglo-saxons, mais une *bourgeoisie* qui était arrivée peu à peu au pouvoir, en se servant de l'Etat centralisé, constitué par Richelieu, renforcé par Colbert, consacré sous la Révolution française par les Jacobins, installé définitivement par le bonapartisme.

Cette bourgeoisie a commencé, sous l'ancien régime, à se former grâce à l'achat des charges publiques. Elle a ensuite vécu des commandes de l'Etat, et, pendant tout le XIX^e siècle, a fonctionné à l'abri d'un protectionnisme qui lui assurait la paisible possession de l'ensemble du marché national.

Lorsque la révolution industrielle s'est généralisée et qu'aux anciens travailleurs professionnels, fiers de leur métier, ont été substitués les manœuvres non qualifiés, ceux-ci, en raison de leur détresse même, n'ont pas été capables de combattre directement pour la défense de leurs intérêts. Ils se sont moins adressés aux syndicats qu'aux partis politiques, réclamant l'intervention de l'Etat pour limiter la durée du travail, établir des salaires minima, des zones de salaires, une législation sur les accidents du travail, la sécurité sociale, etc. Cette intervention de l'Etat a été rendue nécessaire par la faiblesse du mouvement ouvrier ; *mais elle l'a en même temps accentuée*, dans la mesure où l'homme se sentait davantage attiré par le parti politique, pour lequel il suffisait de voter tous les quatre ans, que par l'action syndicale avec les sacrifices directs et personnels qu'elle comportait.

La limite de ces deux types d'actions a été atteinte au moment des grandes réformes du Front Populaire de 1936. C'est la dernière fois que l'action de l'Etat a permis tout à la fois de limiter la durée du travail avec la semaine de 40 heures, d'introduire les congés payés, et, en même temps, par la loi sur les conventions collectives, de renforcer quelque peu l'action propre des syndicats ouvriers.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on s'est rendu compte que *l'action proprement sociale*, recherchant une plus juste distribution, dans le cadre de structures économiques demeurant, par ailleurs, inchangées, *avait atteint des limites* qui ne pouvaient être dépassées. Aujourd'hui, si les salaires s'élèvent, le patron n'en supporte pas seul le poids, car il ne dépend plus, pour la formation des prix, de règles du marché extérieures à sa volonté. Les entreprises concentrées ont toutes une *politique de prix* ; elles ont la possibilité de répercuter rapidement sur le consommateur, et parfois au-delà, les sacrifices consentis au profit des salariés.

Lorsque les prix augmentent, les exportations deviennent plus chères et ont tendance à se ralentir. Le déficit de la balance des comptes conduit alors à une restriction du crédit, un ralentissement des investissements, un freinage de l'expansion économique qui permet de limiter la hausse des salaires et parfois même de renverser le mouvement.

Cela se passe dans tous les pays, *quel que soit le gouvernement au pouvoir*. Chez nous, les hausses de salaires excessives ont conduit chaque fois à l'arrivée au pouvoir de M. Pinay et à sa politique de déflation. En Grande-Bretagne, le parti travailliste lui-même a poursuivi, lorsqu'il était au pouvoir, une politique d'austérité et il vient, au moment où il espère y revenir, de décider dans son congrès une politique de contrôle général des revenus, et de freinage de la hausse des salaires.

Enfin, les améliorations sociales conduisent, au-delà d'une certaine limite, à un *ralentissement des investissements*. Ceux-ci supposent, en effet, soit un profit suffisant pour permettre des autofinancements privés, soit des investissements publics, financés par l'Etat grâce

à une augmentation des impôts pesant sur l'ensemble de la population. En fait, dans tous les pays, *un lien existe entre les améliorations de niveau de vie* qui peuvent être accordées *et le rythme de croissance de la productivité*. La règle d'or du socialisme en U.R.S.S. a toujours été que les salaires doivent augmenter à un rythme plus lent que la productivité industrielle moyenne. Chez nous, des efforts ont été effectués pour limiter la hausse des salaires au rythme de la productivité dans les industries en pointe ; mais, comme toute augmentation de ces rémunérations entraîne à sa suite une augmentation semblable dans les industries moins progressives, le résultat est une tendance permanente à une inflation par les coûts, qui entraîne dans le pays une tendance régulière à la hausse des prix.

Une conséquence psychologique a été plus grave. Le socialisme distributiviste a promis des améliorations de revenu nominal à peu près à tous les groupes sociaux, non seulement les ouvriers, mais les agriculteurs, les commerçants, les vieillards, les retraités. Il lui est arrivé de défendre non plus seulement le travailleur salarié, mais l'ensemble de tous les *petits*, y compris ceux qui représentaient les activités marginales incapables de s'adapter aux nécessités économiques du monde moderne.

Lé résultat a été la généralisation d'un esprit revendicatif irresponsable, étendant, en fait, à la classe ouvrière, l'état d'esprit qui, depuis sa naissance, avait caractérisé la bourgeoisie, le sentiment que l'on a toujours le droit de tout demander à l'Etat sans rien lui offrir en échange, et en rejetant tout sens de la discipline civique et de sa responsabilité.

Aussi la gauche sociale est-elle rapidement arrivée à l'inefficacité et au désordre, dans la mesure où elle réclamait sans cesse de meilleures conditions de travail et de vie pour tous, *sans poser le problème de la transformation radicale des structures économiques*, qui seule eût permis de lui donner satisfaction.

GAUCHE ET DROITE ECONOMIQUES

La France et l'Europe connaissent aujourd'hui une révolution agricole et industrielle. Et une ligne de démarcation nouvelle apparaît aujourd'hui entre une gauche qui mise sur la révolution des techniques et une droite qui essaie de maintenir le *statu quo*, et de défendre des structures économiques dépassées.

L'agriculture connaît un bouleversement total de ses conditions de production. En même temps l'augmentation générale du niveau de vie de la population diminue le pourcentage du revenu consacré aux dépenses alimentaires, ce qui entraîne une réduction relative des prix agricoles par rapport à l'ensemble des prix, et rend impossible une progression du revenu des agriculteurs comparable à celle du revenu des autres catégories sociales.

Pendant que les vieilles générations continuent à réclamer des hausses de prix agricoles en valeur nominale, les jeunes agriculteurs ont pris conscience du

En même temps, apparaît, dans le secteur des services, un nouveau groupe social, répondant aux besoins de la consommation et des loisirs, dont les problèmes se présentent sous une forme toute nouvelle.

Devant les transformations profondes que connaît notre vie économique, les notions anciennes se trouvent entièrement dépassées. *Nul ne peut plus aujourd'hui invoquer la propriété comme un droit.* C'est une *fonction sociale*, légitime dans la mesure où elle est efficace pour assurer au pays un rythme de croissance, condamnable dans la mesure où elle bloque les structures et rend le développement économique du pays plus difficile. Le directeur d'entreprise est donc, en fait, un homme qui a des responsabilités fonctionnelles, celles-ci étant d'autant plus grandes qu'il a un plus grand nombre de salariés.

C'est dans le cadre et au service d'un plan général de développement économique que les entreprises ont aujourd'hui à remplir leur fonction.

La gauche économique accepte cette transformation. Elle essaie de la favoriser, de l'accélérer, d'atteindre un rythme régulier de croissance planifiée et stabilisée.

Par contre est à droite économiquement celui qui refuse le progrès technique, qui, au nom du petit, défend les entreprises marginales, les formes artisanales dépassées, les parcelles agricoles minuscules, les intermédiaires trop nombreux, et s'oppose à tout ce qui peut réduire les prix de revient et de vente.

Ainsi est à droite économiquement non seulement le petit bourgeois classique qu'exprimait le député indépendant, parfois radical, mais aussi le mouvement poujadiste et le Parti Communiste, lequel en toute circonstance défend les formes les plus arriérées de l'économie et, dans l'attente de la révolution de demain, s'oppose aux réformes qui permettraient à notre société de devenir plus efficace.

Dans la S.F.I.O. cohabitent les sections des départements industriels à la pointe du progrès, et celles des régions retardataires où de soi-disant socialistes, pour ne pas perdre les voix des petits, défendent les positions les plus rétrogrades et objectivement les plus réactionnaires...

Sans doute peut-on espérer que, peu à peu, ces deux partis s'adapteront au monde nouveau ; mais cela exigera de telles transformations dans leur système de pensée qu'une telle mutation est impossible pour les appareils en place, habitués, depuis des décades, à l'irresponsabilité d'une propagande démagogique.

Mais, comme la gauche sociale, la gauche économique se heurte à des limites.

I. — La révolution industrielle moderne, avec les adaptations rapides qu'elle impose, entraîne un *coût humain* considérable dans la période de transition. Le danger du technicien, même le plus progressif, est qu'il ne perçoit pas le sens de ce coût, et n'est pas porté à prendre à temps les mesures nécessaires permettant une transition sans souffrance.

Afin d'adapter au monde moderne la pensée de Jaurès et de Léon Blum, la gauche française doit faire un effort de renouvellement et d'approfondissement.

problème. Ils reconnaissent la nécessité de l'accentuation de l'exode rural, à condition que soit, à la campagne, organisé le regroupement des parcelles, assurée la formation professionnelle et des agriculteurs qui restent et des fils de paysans qui partent à la ville, qu'enfin tout le système de la distribution soit réorganisé en donnant aux coopératives paysannes des initiatives et des responsabilités directes de gestion.

Dans l'industrie, des techniques nouvelles, et le début, encore timide, d'apparition des méthodes d'automation entraînent une transformation totale de la structure ouvrière. Le nombre des ouvriers non qualifiés diminue proportionnellement, pendant que l'on connaît une disette de techniciens et d'ouvriers professionnels, modernes, ayant reçu une formation technique, capables de s'adapter à tous les changements rapides qui se produisent à l'usine.

II. — La planification est indispensable pour assurer l'essor économique du pays ; mais, dans l'Europe occidentale, est seule possible une *planification décentralisée*. Les pays sous-développés peuvent, au début, comme l'a fait la Russie, faire l'expérience d'une planification centralisée, où toutes les décisions sont prises d'en haut, tant qu'il s'agit simplement de créer l'outillage nécessaire en rationnant sévèrement la consommation.

Lorsque l'outillage est en place et que la production a atteint un niveau minimum, il est nécessaire de tenir compte des désirs des consommateurs et de laisser, par là-même, se reconstituer l'automatisme du marché. Dans les pays industriels de l'Occident, seul est possible un plan extrêmement décentralisé où les responsables des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent prendre des initiatives, et où le marché exprime l'équilibre de la production et de la demande, telle que celle-ci manifeste les désirs des consommateurs.

Mais un tel plan ne peut fonctionner que s'il y a un consensus général, non seulement sur la production, mais sur les grands blocs de répartition des richesses produites. Il ne peut pas y avoir de planification sérieuse de la production sans une *planification des grandes catégories de revenus*. Il ne peut pas y avoir de discipline des salaires, si l'on n'est pas capable de discipliner aussi les autres groupes de revenus, et pour commencer de les connaître.

Il n'est pas possible de demander aux ouvriers de restreindre leurs demandes de salaires, ou aux consommateurs d'accepter une augmentation des prix, afin de constituer une marge de profits permettant un auto-financement des investissements, si ces investissements restent la propriété d'actionnaires qui n'ont rien fait pour les constituer.

Une planification économique et une politique d'investissements impliquent qu'une technique soit trouvée pour que l'augmentation de la production obtenue par l'auto-financement se traduise, non par des accroissements de valeur en Bourse des actions, mais par une amélioration de la situation du producteur et du consommateur. C'est le groupe ouvrier des entreprises, ce sont les consommateurs qui doivent, d'une façon ou de l'autre, être propriétaires du capital supplémentaire ainsi constitué.

III. — Enfin, il ne suffit pas de chercher à accroître systématiquement n'importe quelle production, et à atteindre un rythme général de croissance du revenu *moyen*. La croissance en soi n'est pas un but. Ce qui compte c'est l'utilisation des richesses créées.

Si le supplément sert à fabriquer une bombe nucléaire, ou à susciter, par la publicité, des désirs artificiels chez les consommateurs afin de réussir à écouler les marchandises, les efforts effectués l'auront été en vain. Il ne s'agit pas simplement de réaliser une croissance, mais un véritable développement, qui sup-

pose un choix en commun des buts de la production, et des décisions politiques sur la répartition des richesses créées, à la fois entre les groupes sociaux et entre les deux types de consommation, individuelle et sociale.

Une gauche économique n'a donc de sens que si elle trouve le moyen de se dépasser elle-même, et de devenir aussi une gauche sociale.

GAUCHE ET DROITE POLITIQUES

Mais le véritable problème est d'ordre politique. Ce qui sépare les hommes ce sont moins les richesses qu'ils possèdent que les *pouvoirs* qu'ils exercent. Et la véritable différenciation sociale, quel que soit le régime politique, est entre ceux qui *commandent* et ceux qui *obéissent*.

Ici se présente une troisième division où, plus que des doctrines ou des systèmes, s'opposent des tempéraments, liés à des philosophies de la vie inexprimées mais vécues. *L'homme de droite est celui qui commande et entend être obéi ; l'homme de gauche est celui qui explique et espère être compris*. L'homme de droite est le chef de l'Etat centralisé qui, par l'intermédiaire d'une administration, transmet ses ordres à l'ensemble du pays. Qu'il s'agisse de l'ancienne royauté, de la volonté générale de la Nation que lui a substituée le jacobinisme, du Napoléonisme avec son avatar actuel, le gaullisme, ou du marxisme, on est en présence de la même famille de pensée. Il s'agit de *conquérir le Pouvoir centralisé* alors que l'homme de gauche cherche à *diffuser les pouvoirs* dans une libre société contractuelle.

La gauche politique cherche à rendre l'homme responsable là où il est en fait, là où il vit et là où il travaille. Ceci implique la décentralisation administrative, l'autonomie financière des municipalités au besoin regroupées, la constitution réelle des régions. Ceci implique, sur le lieu du travail, l'existence officielle d'une *section syndicale d'entreprise*, chargée à la fois de veiller à l'application des conventions collectives, de connaître le plan de l'entreprise, de présenter des observations et de faire appel devant les Institutions supérieures du plan. Cela exige une réforme de la désignation et du contrôle de l'autorité dans l'entreprise, comme l'a montré M. Bloch-Lainé dans son dernier livre (1).

Nous vivons aujourd'hui sur un mythe dépassé. Les chefs des grosses sociétés sont censés être désignés par des Assemblées d'actionnaires, alors qu'ils se recrutent en réalité par cooptation. Pendant que dans les petites entreprises, la responsabilité gestionnaire, en dehors de toute compétence, apparaît trop souvent comme une fonction héréditaire.

Une procédure doit être trouvée pour une désignation démocratique des techniciens responsables, avec possibilité d'une intervention préalable à la faillite, permettant de remplacer le directeur ou propriétaire incompetent (à commencer par les bouchers), avant que

(1) Pour une réforme de l'entreprise. — Editions du Seuil.

sa gestion malsaine ait conduit à la fermeture de l'usine et à la ruine économique pour tous.

Ceci pose le problème de la planification démocratique réalisée à travers tout un système de conseils économiques. Le Conseil économique national devrait avoir des conseils correspondants régionaux, dont les délégués constitueraient une partie de sa représentation. Sa fonction, tout en restant *consultative*, devrait être de participer à la préparation du plan, de soumettre au Parlement les options politiques essentielles, d'assurer ensuite la surveillance de l'application du plan, avec le pouvoir, à chaque instant, de présenter des observations et soumettre des suggestions qui devraient faire l'objet d'un débat et d'un vote au Parlement représentant du suffrage universel.

Sur le plan politique, le peuple français a maintenant accepté l'idée de l'élection du Président de la République au suffrage universel. Le seul moyen de rétablir un équilibre entre les Pouvoirs, c'est d'introduire la possibilité, pour le Parlement comme pour le Président, de soumettre un problème au peuple par la voie du référendum. C'est, par ailleurs, la possibilité, pour le Parlement, de mettre en jeu la responsabilité personnelle du Président, la dissolution du Parlement en cas de refus de confiance au Premier Ministre devant s'accompagner d'un retour du Président de la République devant le suffrage universel.

Une gauche politique doit donc mettre l'accent sur la décentralisation des pouvoirs, la planification démocratique, la restauration de la fonction parlementaire. Elle doit surtout, dans la situation historique que nous traversons maintenant, axer son action sur la réforme des structures et des méthodes de l'éducation. Il ne s'agit plus de se battre sur l'école publique et l'école privée, mais de préparer, dans un système d'enseignement permanent, des hommes formés, dès leur jeune âge, à l'auto-gestion et à la co-gestion.

Le système scolaire actuel, qui ferme, en réalité, les écoles à la majorité des enfants du peuple, constitue un gaspillage du capital intellectuel de la Nation. Il est en même temps inadapté aux besoins de notre époque, dans la mesure où il forme des individualistes critiques plutôt que des participants responsables. Au moment où la révolution industrielle exige avant tout des techniciens qualifiés et des professionnels compétents, nous voyons les écoles à caractère technique incapables d'absorber tous les enfants qui ont cependant été reçus au concours d'admission.

Aussi, si nous voulons créer une démocratie moderne et éviter le danger de la domination d'une aristocratie d'experts appartenant à une gauche économique, mais en même temps à une droite sociale et politique, l'essentiel est d'abord d'assurer la formation de l'homme. Si l'on veut *démocratiser les technocrates*, il est aussi, et en même temps, indispensable de *techniciser les démocrates*, de les habituer, dès leur jeune âge, à poser les problèmes concrets du monde, et à prendre des responsabilités.

En fait, c'est une notion toute nouvelle de l'éducation qui s'impose à l'heure présente. On ne peut plus parler d'activités péri et post-scolaires, comme si à un moment donné l'enseignement s'arrêtait, après le bachot ou après l'Université. Dans le monde dans lequel nous entrons, l'enseignement dure toute la vie. Celui qui a appris un métier est obligé de suivre des cours de recyclage, sinon, au bout de quelques années, il se trouvera d'une totale incompétence devant les techniques nouvelles qu'il n'aura pas réussi à assimiler.

La notion de l'éducation devient une notion *permanente* ; l'essentiel n'est plus l'enseignement préalable donné par les écoles, mais l'auto-éducation des travailleurs et des jeunes par l'intermédiaire d'institutions qu'ils animent et gèrent eux-mêmes, sous le contrôle des syndicats, des mouvements de jeunesse, des maisons des jeunes, etc.

Si l'on veut reconstituer dans notre pays une gauche moderne, il faut donc qu'elle soit à la fois une gauche économique, sociale et politique. Il faut qu'elle essaie de former l'homme, sur tous les plans et dans toutes ses responsabilités. Il ne s'agit donc pas de faire coopérer des appareils de partis politiques anciens, constitués pour résoudre d'autres problèmes, aujourd'hui dépassés. Ce n'est pas un regroupement du passé qui peut répondre au défi de l'Histoire ; c'est une véritable *renaissance intérieure* qui doit se produire, au sein de toutes les tendances et de tous les mouvements de gauche, pour créer, à partir des forces vives du pays, un parti commun, à mentalité et structure nouvelles.

Ceci implique aussi l'acceptation d'une certaine attitude philosophique. *Il ne peut pas y avoir de gauche chez des hommes qui ne croient pas en l'homme, en sa liberté, en sa possibilité d'initiative et de création.* Celui qui croit au déterminisme ne peut pas créer un système social faisant appel à la liberté. Celui qui attend une révolution problématique pour demain ne peut pas conduire immédiatement l'homme à une prise de conscience de ses responsabilités.

L'homme de gauche est animé par un certain optimisme philosophique. Il a confiance en l'homme, malgré ses imperfections, ses erreurs et ses crimes. Il justifie cette confiance, soit par la conscience existentialiste de la reconnaissance de l'homme par l'homme, soit par la foi en la mort du Christ sur la Croix, donnant sa vie pour le plus humble pécheur.

Le fait est qu'il respecte autrui, engage partout le dialogue, cherche à réduire l'autorité et la contrainte, persuadé que tout homme est capable, à un certain niveau, variant suivant les individus, les époques et les pays, de prendre des initiatives et de décider de son propre sort à la fois là où il est et là où il travaille. Il n'y a de politique de gauche ni pour celui qui sait, ni pour celui qui nie. Le premier ne peut que constater et prévoir, le second que se soumettre et se désespérer. La gauche caractérise l'homme qui toujours espère parce que, toujours, il a confiance en l'être humain.

André PHILIP.

L'Ordre Ogival

Texte de François CALI

Photographies de Serge MOULINIER

LES textes et les photographies que nous publions ci-dessous ont été choisis dans « L'Ordre Ogival », ouvrage que François Cali et Serge Moulinier ont présenté à nos lecteurs dans notre numéro d'octobre. « L'Ordre Ogival » vient de paraître aux Editions Arthaud.

S ELON la lumière qui l'illumine chacun prend ou croit prendre dans un édifice le parti d'un silence et avec lui un pieux parti dans le beau mais, mouvante, la beauté des cathédrales est dans la provocation à voir d'une architecture de plus en plus ouverte à la lumière. Avant toute beauté singulière ce fut et c'est encore ce mouvement dans la poursuite de la lumière qui fut et qui est beau du chœur de Suger au chœur de Pierre de Montreuil. Parce qu'au mouvement d'abstraction des murs dans la volonté d'avoir de la lumière répondit un mouvement d'abstraction du sensible dans la volonté de connaître Dieu, parce qu'à l'effort de lucidité de l'architecture répondit l'effort de lucidité d'une pensée théologique. Les clercs la nommaient Sagesse. Aussi folle qu'en paraisse aujourd'hui la démarche dans l'analogie, il faut bien en tenter encore l'expérience d'une cathédrale à l'autre et d'une heure à une autre, degré par degré de l'élévation, pour voir comment et pourquoi la beauté formelle de cette architecture n'est pas tant dans ce qu'elle est devenue que dans ce qui l'éleva, le désir physique et spirituel de lumière, et dans le mouvement de raison qui sut le satisfaire à partir d'un principe très simple, la croisée d'ogives, les murs vidés, les fenêtres grandes ouvertes...

La cathédrale est ordonnée pour capter la lumière et la garder, chose transformée, d'immatérielle qu'on la croyait, en cette très rare et très subtile matière qu'est un vitrail sous une très haute voûte. Abstraction faite des murs, abstraction faite de la pierre elle-même, l'aventure de cette architecture est dans la dématérialisation de ses structures jusqu'au moment où la pierre n'est plus une matière compacte et sacrée, soumise dans sa pesanteur même à l'acte d'un Créateur, mais un matériau si bien raisonné, armature d'un espace si vaste et si clair que les hommes y découvrent des raisons de se louer. Abstraction faite de Dieu, il y a enfin place pour la louange des ingénieurs.

Au terme de sa révolution dans l'art d'abstraire les murs là même où ils semblent le plus nécessaires, l'architecture ogivale cesse d'être tragique. Etale, la lumière y ignore la tension opposée de l'ombre dans la

possession paisible des édifices. Qu'il pleuve dehors, que le temps soit couvert, et on a dedans l'illusion qu'il fait soleil ; que celui-ci se couche, et les voûtes semblent en garder plus longtemps la clarté que la pente d'un

SAINT-DENIS : La voûte de la première travée de l'avant-nef du XII^e siècle.

CHARTRES : le pilier nord-ouest du transept dans son tracé.

toit sur l'horizon, et avant même qu'il se relève quelque chose semble en avertir et émouvoir les nefs dont les pierres paraissent semblables à ces oiseaux de l'été qui s'assemblent nombreux pour chanter avant l'aube sa venue.

Dans l'édifice vide la pierre chante, non plus l'homme qui l'assembla pour qu'elle chante à sa pace, orgues de pierre dont les harmonies les plus subtiles peuvent être visiblement entendues parce que la lumière en manifeste à toute heure du jour et presque de la nuit l'ordre qui en fait la beauté.

Être lucide, en architecture aussi, c'est ne rien laisser au hasard de l'ombre, avoir conscience de tous les rapports de cause à effet entre ces événements de la pierre que sont une voûte, ses arcs, ses nervures et leurs retombées sur les piles ; c'est voir et faire voir tout ce qui les fait agir les uns avec les autres, les uns contre les autres, les uns au-dessus des autres et tous ensemble en plan et en élévation jusqu'à constituer l'édifice ; c'est enfin manifester par la lumière une certaine hiérarchie des formes qui est un ordre et, par le choix des proportions, un parti dans l'ordre.

Toutes les architectures ne se laissent pas regarder ainsi. Il en est beaucoup qui prétendent au sacré par l'obscurité où elles gardent le profond mystère de leurs clartés ; beaucoup veulent se taire, pour qui la pierre assemblée est un très grand secret.

La cathédrale cherche à se faire voir et à s'expliquer, s'en explique parfois tellement que le regard perd le fil de la démonstration, s'égare dans cela même qui a d'abord pour propos de le guider dans sa mesure de l'espace, une lumière dont il est peut-être trop comblé. Scholastique de la pierre, la cathédrale manifeste avec application, souligne avec intention, décompose jusqu'à l'exagération ce qui l'ordonne en élévation : grandes arcades, tribunes, triforium, jusqu'aux fenêtres hautes d'où vient la lumière qui permet de lire le discours des formes, de l'annoncer, membre par membre, du profil de la clef au profil de la base, sans qu'aucun d'eux demeure jamais absolument dans l'ombre, silencieux.

Que mon regard monte, qu'il descende, la pierre lui parle du principe qui l'évê, du principe dont elle émane : la mesure de l'espace m'est sans cesse annoncée entre les formes les plus hautes et les formes les plus basses qui l'équilibrent dans un mouvement vertical qui est un mouvement d'autorité. L'arc commande à la nervure, et la nervure au chapiteau, le chapiteau aux colonnes et aux colonnettes, celles-ci à la base, entièrement soumise aux ordres qui lui parviennent d'en haut. Que je le prenne de haut en bas ou de bas en haut, le mouvement est le même, parce que chacune de ces formes communique à l'autre, à celle qui la suit ou à celle qui la précède, quelque chose d'elle, sa section ou son profil : mouvement ascendant ou descendant d'évolution interne comme l'on dit d'une phrase qu'elle évolue, un mot entraînant l'autre dans la logique du discours. Dans le sujet il y a tout de suite le besoin d'un verbe, dans la pile tout de suite le besoin de la voûte ; le verbe engendre l'adjectif, l'arc sa nervure ; le verbe cherche son sujet, l'arc cherche la pile et le sujet est en puissance d'adjectifs, la pile de colonnes et de colonnettes qui la cantonnent.

NOTRE-DAME DE PARIS : Les voûtes du double déambulatoire derrière le chœur.

Tout parle ici, à tout propos, pour dire, expliquer, justifier au regard sa raison d'être de bas en haut et de long en large.

Le regard lit, le regard sait, et plus il ira d'une cathédrale à l'autre, plus il lira, plus il saura, plus son savoir sera grand par la volonté de lui en donner la félicité intellectuelle dans une lumière de plus en plus grande, plus la symphonie architecturale s'orchestrera avec un plus grand nombre de partitions et d'instruments, mais toujours à partir de la même forme, aussi simple qu'une ritournelle, deux arcs s'entrecroisant et retombant sur quatre piles.

Art de la fugue pour le regard seul dans l'émotion des lumières, fugues à trois ou quatre étages, à trois ou à cinq nefs, en calcaire tendre ou dur.

Quels que soient l'heure et le monument, centre de beauté de la cathédrale et appelant à plus de beauté encore à l'extérieur en ce geste de force qu'est sa flèche et qui n'ajoute rien à la lumière, la croisée des transepts est toujours dans le beau médiatrice entre l'homme et l'homme : c'est là qu'il juge de l'intelligence et du génie de ses ingénieurs. Vingt mètres, puis vingt-cinq, trente puis trente-cinq, quarante et quarante-cinq, cinquante mètres enfin de hauteur de voûte pour ce cri d'homme parti d'en bas.

... Aussi immatérielle que paraisse une nef dans son triomphe de la lumière et de la forme sur la matière,

la beauté même de son épure résulte de l'appareil compliqué des supports par quoi elle tient et se maintient, debout. Et c'est peut-être là que l'architecture exige le plus grand effort d'abstraction, celle de ce qui paraît beau dedans, voûtes rayonnantes du chœur, et de ce qui paraît beau dehors, d'une autre beauté moins sensible, volées et envolées d'arcs-boutants, afin de les réunir par la pensée de ce qu'elles font, de l'acte de l'une et de l'acte de l'autre, de leurs fonctions, complémentaires et opposées, de part et d'autre d'un mur de verre. Alors découvre-t-on l'équilibre quasi immatériel de ce matériau qu'est devenue la lumière entre les mains des très lucides architectes d'Amiens et de Beauvais.

Alors découvre-t-on que le beau, extérieur ou intérieur, sensible ou abstrait, n'est que l'apparence d'une volonté.

Ponts suspendus, pylônes, hangars, réservoirs, arcs-boutants, immenses gibets armés de métal ou de pierre, leurs signes sont tragiques sous le ciel d'hiver quand

ils expriment la puissance de l'homme seul devant une nature vide de tout être rationnel autre que lui-même.

Architecture asacrée contenant une architecture sacrée, le drame de l'arc-boutant est celui de l'unité perdue dans la pensée et l'amour de la Forme. Fonctionnelle, celle-ci déconcerta longtemps et déconcerte encore ceux qui dans la « forêt gothique » des chevets recherchent de quoi se rassurer, la sculpture sensible et ornementale des démons et des gargouilles, des saints et des rois, une végétation ou une faune, ignorant ce qui n'a pas pour propos de plaire ou de distraire, une architecture industrielle dont la raison pratique a l'objective beauté du mécanique, la première peut-être qui ait servi à produire de la lumière dans son rapport avec ce qui n'a plus que le nom de mur, et qui est au vrai un puzzle de clartés.

Parce que sa formule pourrait être celle de nos ingénieurs et sa forme celle de nos sculpteurs, parce qu'il

LE MANS : Le dédoublement des culées extérieures et de leurs arcs-boutants à triple batterie.

BEAUVAIS : La deuxième culée d'arcs-boutants sur le côté sud du chœur.

est conforme à l'idée que nous nous faisons de la fonction en architecture et de la beauté en sculpture, l'arc-boutant oblige plus qu'aucun autre membre de l'architecture ogivale à réfléchir sur la mentalité de ses ouvriers. A son chevet l'écart entre ces hommes et nous ne semble plus aussi grand comme il l'est au portail dans la ferveur des saints et la terreur des bestiaires.

Ce « futurisme » de l'architecture ogivale semble pourtant répondre à ce qui paraît à beaucoup de modernes la plus archaïque des pensées, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit facile à penser, aristotélicienne et scholastique : à la pensée que la Forme précède la Matière et que c'est dans la Forme qu'il faut rechercher l'origine d'une Matière qui sans elle serait invisible ou vide.

Parce qu'ils n'étaient pas soumis dans leur âme à la nécessité d'une Matière absolument extérieure à la pensée, comme nous le croyons ou aimons le croire, les ouvriers en cathédrales eurent l'audace de faire en pierre ce que nous faisons en ciment, osèrent armer de pierre calcaire et parfois de granit ce qu'ils avaient tout d'abord fait en bois, pliant ainsi au Mont-Saint-Michel du Péril de la Mer le matériau le moins élastique qui soit à leur volonté de l'articuler en un arbre contenant de ses branches les poussées de deux énormes murs à angle droit.

Cela ne leur parut pas insensé, parce qu'ils ignoraient le calcul des poussées ; l'auraient-ils su, auraient-ils connu la réalité physique de ce qu'ils prétendaient contenir qu'ils ne s'y seraient vraisemblablement pas ris-

qués. Les nombres et leurs fonctions leur auraient fait peur.

Ils ne les savaient pas. Ils savaient, parce que cela était dans l'air du temps comme un credo intellectuel, qu'une Forme bien pensée soumet toujours la Matière à sa volonté, et que l'homme est dans cette pensée volontaire qui précède et qui permet de le faire.

L'ignorance des mesures leur donna la volonté de la démesure.

Ils n'auraient pas cru, ils n'auraient pas pensé que plus la Forme triomphe de la Matière, plus forte et plus belle est l'unité de leur composé, comment et pourquoi et avec quoi auraient-ils voulu des architectures aussi vidées de matière que sont les cathédrales avec leurs murs de verre contenus par des arcs à ciel ouvert dont les culées sont en proportion de minces cloisons et les assises découpées en dentelles ?

Ils ont osé, ils ont voulu ces équilibres, ils ont risqué ces porte-à-faux de culées sur les piles qui épouvantèrent les architectes classiques, parce qu'ils avaient, dans l'ignorance des lois de la Matière, une incroyable foi dans la Forme qui est pensée pure.

L'art de faire du beau par la pensée, l'art abstrait véritable, celui qui ne résulte pas d'un hasard des matières mais de la connaissance d'une forme et de la volonté de l'expliquer, de la déployer dans le plus difficile espace qui soit, le ciel, l'art très moderne du mobile est contenu en puissance à nos yeux dans la technique médiévale de l'arc-boutant : quasi angélique il immobilise en travers du ciel un signe d'énergie.

Jean CAYROL

nous parle de...

H.B. — Vous êtes, Jean Cayrol, romancier et poète. Vous voilà devenu un homme de cinéma ?

J.C. — J'ai toujours été attiré par le cinéma. Quand j'avais huit ans, j'allais ramasser jusque dans les caniveaux de Bordeaux des petits bouts de films qui traînaient autour des salles de cinéma, c'était au temps du muet.

Avant « *Nuit et Brouillard* » j'avais élaboré des projets qui ont été abandonnés par disparition du producteur éventuel.

H.B. — Pourquoi après avoir écrit des romans et des poèmes, avez-vous ressenti le besoin de vous exprimer par le film ?

J.C. — Il arrive un moment où la littérature nous présente ses limites parce que l'image littéraire n'a rien à voir avec l'image cinématographique. L'écrivain a un lot d'images qui lui est personnel, il arrive à s'y habituer et donc il peut avoir tendance à s'imiter. Les propres images qu'il porte en lui et auxquelles il reste fidèle arrivent à le rassurer. L'écrivain est propriétaire et possesseur de ses images ; il a une « zone de sécurité ».

Tandis que l'image prise par une caméra ne le concerne pas du tout, elle est autonome. C'est une image privée de lui-même et qu'il va essayer d'appivoiser, d'accaparer pour prendre en charge la vision personnelle qu'il peut avoir du monde. Il va chercher ailleurs, dans un autre univers, authentification et attestation de ce qu'il porte en lui ; en quelque sorte il va s'efforcer que ces images témoignent de lui-même et de son passage dans le monde.

H.B. — Vous avez réalisé deux films avec Alain Resnais, lui, assurant la mise en scène, vous, écrivant le scénario et les dialogues. Pouvez-vous me préciser comment s'est établie votre collaboration ?

J.C. — Pour *Muriel*, ma collaboration avec Alain Resnais a été très étroite. Pendant des mois on travaille devant lui, avec lui et hors de lui. C'est une création ininterrompue en sa présence. Ce n'est pas seulement une création de personnages avec leurs dialogues, mais en même temps une recherche du moindre regard, du moindre geste, du moindre détail vestimentaire, du moindre éclairage. On alimente Resnais qui, pour qu'on ne fasse pas fausse route, dirige, pose des questions, rétablit, suggère. Avec lui, on essaie toutes les possibilités des situations et des personnages.

Pour *Nuit et Brouillard*, Resnais connaissait mon essai « *Lazare parmi nous* » et j'ai travaillé le commentaire après que le premier montage ait été fait. Devant les images de Resnais, j'avoue que j'ai flanché et c'est grâce au soutien de Chris Marker que j'ai repris mon travail. En effet la vision des images de Resnais m'avait remis à l'intérieur d'un camp de concentration. Il y a certaines images que je n'ai pas osé regarder ! Si on voulait, d'ailleurs, aller jusqu'au bout de la description de l'univers concentrationnaire, il faudrait presque en venir à un délirant opéra-bouffe ou à une horrible farce. Exemple d'une histoire concentrationnaire : il y avait un crématoire, le kapo et ses acolytes rejetaient les cendres et les

os brûlants à côté du créma, les concentrationnaires venaient y faire rôtir les pommes de terre qu'ils avaient réussi à obtenir en échange d'autres produits. Cette scène ne peut s'exprimer en images, on ne la vit que les yeux fermés.

H.B. — Les personnages de *Muriel* m'ont rappelé un passage de « *Lazare parmi nous* » dans lequel est décrit le héros lazaréen, ce survivant de l'univers concentrationnaire qui se sent perdu et essaie de retrouver sa place dans la vie. « Mais pourquoi le héros lazaréen ne peut-il entrer dans une histoire. Tout se paralyse autour de sa personne. Il se tient dans l'immobilité ; il est tout de suite affoqué quand il est obligé de s'installer dans une action quelconque, de prendre les devants, d'accomplir une péripétie ; il perd tous ses moyens. Il n'y a pas d'histoire dans un romanque lazaréen, de ressort, d'intrigue. Les personnages avancent par bonds, parfois tapis comme des bêtes dans la jungle, parfois mourant du désir d'être retrouvés, compris, aimés. Le héros d'une telle fiction est toujours debout, sans répit, ne vivant que le déchainement d'une passion, sans en suivre la progression, le rythme, irréflecti, bousculé, emporté dans une multiplicité d'épisodes, dans un éparpillement de l'action, dans une sorte de corruption de la réalité. Tout devient irrespirable près de lui ; on perd contenance devant ses mouvements haletants... »

J.C. — Je ne suis pas étonné que vous évoquiez ces phrases car Alain Resnais m'a laissé toute possibilité d'exprimer toute mon aventure humaine et romanesque, et en même temps il a fait une admirable œuvre personnelle.

H.B. — Ne croyez-vous pas que le qualificatif de film réaliste doit s'appliquer à *Muriel* ? Par exemple, jamais un film français n'avait encore évoqué la guerre d'Algérie et ses conséquences d'une manière aussi bouleversante. Par exemple, jamais le malaise que provoquent la « civilisation du bonheur » de type « *France Dimanche* », sa banalité, ses médiocrités, n'avait été exprimé avec autant de vérité. Et il y a le va et vient d'une ville de province, il y a les maisons modernes, les ruines de guerre, les prisunics, le casino, les vieux réverbères, les enseignes au néon, il y a une succession de petits faits vrais... Et il y a cette part de réalité, difficilement saisissable, apparemment incohérente, qui appartient à la vie mystérieuse, énigmatique et chaotique, de chaque jour...

J.C. — *Muriel* est un film réaliste comme toutes les œuvres où l'imagination a une part énorme. Personnellement, je ne crois pas qu'on vive sa vie, mais je pense qu'on l'invente, je ne parle pas d'une minorité de gens, mais de tout le monde ; et cela se fait inconsciemment, bien sûr. *Muriel* est un moment de la vie française en 1963 dans une ville de province où viennent se rejoindre aussi bien des préoccupations intimes que des préoccupations sociales. On peut parler d'un vieil amour comme d'une guerre frémissante et toute fraîche. Nous avons voulu donner une pulsation de la vie quotidienne avec ses banalités comme ses étrangetés. Ce film est un miroir. On doit s'y voir, mais on doit s'y voir tel qu'on est, et non pas transfiguré. Nous aurions voulu que nos personnages soient des personnes.

MURIEL

Je crois que *Muriel* ne peut être résumé en quelques lignes car la vie journalière ne se résume pas, elle se vit. *Muriel* c'est un peu l'insolite du quotidien, comme Zola, si on le lit exactement, a créé une sorte de fantastique de la réalité.

Je pense que tout ce que nous devons vivre peut être rare, mystérieux : la plus petite rencontre, le moindre regard dérobé, le plus frêle aveu.

H.B. — Se référant à *Hiroshima mon amour* et *L'Année dernière à Marienbad* de nombreux critiques ont déclaré que *Muriel* était une méditation sur la mémoire.

J.C. — *Muriel* n'est pas un film sur la mémoire mais sur l'imagination, la mémoire étant presque toujours imaginative. Hélène ne se souvient pas tellement par nostalgie d'un amour, mais parce qu'elle veut être contemporaine de toute sa vie. Elle vit au présent même son passé.

H.B. — Nous avons parlé de réalisme, de quotidienneté. Mais vos personnages changeants, instables, incertains, aux amours inquiètes et difficiles, êtres errants, à la recherche d'eux-mêmes, qui se fuient, qui se butent les uns aux autres, ne sont-ils pas aussi représentatifs de situations exceptionnelles ?

J.C. — Au fond, tous les personnages sont dans des situations exceptionnelles. Hélène et Alphonse, c'est évident, ont vécu un amour très rapide, très brusque, très sensuel. Hélène, à l'âge de seize ans, est sortie de là comme après une déflagration. Et en même temps de l'autre côté, vous avez dans l'actualisation d'un drame, un homme, Bernard, qui a vécu un drame, qui a explosé. Ce sont bien entendu des situations exceptionnelles, l'une c'est la guerre, l'autre c'est l'amour fou. Le principal, c'est de revenir d'où le drame a éclaté. Et je pense que le difficile, c'est de *revenir* d'une situation exceptionnelle et en même temps de tenter de la vivre, parce qu'on survit d'abord. Et le passage ardu, aussi bien pour Hélène que pour Bernard, c'est celui de la survivance à la vie, sans l'usure. C'est un thème majeur du film.

H.B. — Dans un sens qui ne se voulait pas exactement élogieux, on a dit de *Muriel* que c'était du cinéma littéraire réservé à un public intellectuel.

J.C. — Qu'est-ce que la littérature sinon regarder le monde et essayer de transmettre ce qu'on voit. Et chacun a une manière de regarder personnelle. Je ne vois pas de frontières entre littérature et cinéma. Je ne vois pas pourquoi le mot littérature fait scandale quand on l'applique au cinéma. *Muriel* est compris aussi bien, et même mieux, par le spectateur classique que par le snob, car pour ce film il faut simplement accepter d'être disponible et concerné. Pour moi, le passage le plus significatif du film est celui où un passant demande à une jeune femme où se trouve le centre de la ville, elle répond « vous y êtes ». L'idéal serait que le spectateur puisse sentir qu'il est continuellement, à chaque séquence, au centre du film, et que c'est lui qui l'anime.

H.B. — Marqué par l'angoisse et l'absurde, *Muriel* est-il un film pessimiste ?

Delphine Seyrig : intelligence, sensibilité.

J.C. — Je ne le pense pas. Je crois que tout acte qui provient aussi bien du malheur que du bonheur a son envers. Un acte dramatique peut déclencher ensuite une attitude qui appellera le bonheur. C'est ainsi qu'Hélène, ayant enfin surmonté son drame personnel réunit ce qui était éparpillé dans sa vie, et l'assumant en totalité peut retrouver un second bonheur.

H.B. — Et Bernard ?

J.C. — Bernard n'a pas forcément tué son camarade Robert, peut-être ne l'a-t-il que blessé. Resnais et moi nous avons le respect du personnage à tel point que celui-ci peut faire des actes contraires à la logique ou à nos initiatives. Nos héros ne sont pas télécommandés.

A la fin de *Muriel*, les personnages ont encore une chance d'être heureux, délivrés, disponibles.

H.B. — Est-ce que l'utilisation de la couleur par Alain Resnais s'inscrit dans l'esprit du film ?

J.C. — Comme l'a dit Resnais « nous avons fait un film en couleur parce que nous l'avons vu de cette manière et que nous en avons eu envie ; et puis aussi parce que l'on voit en couleurs, la réalité est colorée. » J'ajouterai que la couleur dans ce film pourrait représenter en quelque sorte l'enfance. Il y a certaines couleurs que vous retrouverez dans les jouets des enfants, des couleurs violentes. Je crois que c'est très important de retrouver par la couleur, non pas la nostalgie de l'enfance, il n'y a aucune nostalgie, mais simplement le sourire de l'enfance, à l'intérieur du souvenir.

H.B. — S'il n'est permis de formuler, en terminant, un jugement personnel, je me contenterai de dire que Resnais et Cayrol nous ont donné avec *Muriel* une des œuvres les plus belles, les plus riches, les plus neuves du cinéma français.

Muriel est un événement important. On peut ne pas aimer *Muriel*. On n'a pas le droit de l'ignorer.

Jean Cayrol était interviewé par Henri Bourbon.

La vie et l'homme

ISSUE tout à la fois de la traditionnelle histoire naturelle, descriptive et systématique, et d'une médecine encore largement empirique, la biologie naissait au crépuscule du siècle dernier et prenait rapidement une considérable expansion. Elle connut très tôt cet éclatement propre à toutes nos grandes disciplines scientifiques. Biologie animale et végétale, microbiologie, biochimie, physiologie, biologie médicale, pour ne citer que ses aspects les plus classiques, la biologie sous toutes ses formes a envahi peu à peu les programmes de nos Facultés des Sciences, de Médecine et de Pharmacie. Elle affina même par les certificats de psychologie avec l'enseignement des Facultés des Lettres et des Sciences humaines. C'est, aujourd'hui, une science adulte dont l'objet ne manque ni d'audace ni de grandeur : l'étude de la vie, non pas tant de ses formes que de ses mécanismes, de sa mystérieuse énergie et de son incessante évolution. Une science d'aujourd'hui, certes, mais surtout de demain. Une science « prospective » s'il en est.

C'est sous cet angle nouveau que les Editions René KISTER, de Genève, nous présentent « LA VIE ET L'HOMME ». Les 8 tomes de cette encyclopédie des sciences biologiques où nous sont successivement présentés, dans un ordre de complexité croissante, « l'être vivant », « le monde des microbes », « l'usine végétale », « l'univers animal », « la machine humaine » (ses mécanismes, ses dérèglements, ses régulations) et enfin « l'homme de demain », ne prétendent pas dresser un inventaire de tout ce que nous savons. L'objectif est plus ambitieux et plus séduisant. Mais laissons parler les auteurs : « La vie organise autour de notre planète un monde particulier dans le vaste univers. La biosphère, mince écharpe qui enveloppe la Terre, s'étage entre les fonds marins et la très modeste altitude où survivent quelques insectes ; quelques kilomètres au maximum... »

Enfermée dans son petit paradis terrestre, la biologie n'est pas moins complexe que la physique ou la chimie. Au contraire, le moindre ensemble biologique, la plus modeste fonction, défient, plus encore que notre intelligence, notre imagination ; la cellule a plus de secrets que l'atome. Les ouvrages encyclopédiques deviennent des machines à explorer le proche avenir, à partir des connaissances que nous possédons aujourd'hui. Ils contiennent ce que nous devons savoir demain pour voir le monde tel qu'il devient. »

Les auteurs, je pense, ont atteint ce but. La direction scientifique de l'ou-

vrage est assurée par M. Albert DE-LAUNAY, chef du service de pathologie expérimentale à l'Institut Pasteur, entouré par huit personnalités scientifiques de tout premier plan. Les articles ont été confiés aux spécialistes les plus qualifiés assurant ainsi à l'encyclopédie une large collaboration internationale. Cette présentation, par articles successifs et indépendants, embrassent chacun un aspect ou un problème particulier, allège l'architecture générale de l'ouvrage, elle laisse au lecteur, qui n'est pas tenu à une lecture suivie et donc contraignante dans une matière comme celle-ci, une parfaite liberté.

Les grandes fonctions de la vie ont été présentées sous tous leurs aspects parfois les plus insolites et les moins connus du public : il en est ainsi, par exemple, dans le tome 5 intitulé « La machine humaine », de l'étude du mécanisme de la vigilance et du sommeil, de la vision des couleurs, des bases neuro-psychologiques de l'esprit, du vieillissement, des conditions extrêmes de résistance de la vie humaine (au cours des vols cosmiques en particulier), etc. Le texte est abondamment illustré, et toute banalité a su être soigneusement évitée dans le choix remarquable des reproductions : les derniers progrès de la technique photographique ont été exploités (photographies au microscope électronique, photos intracardiaques). Le lecteur, séduit et intrigué, se trouve aussi loin qu'il peut aller dans la voie de l'explication. Les termes scientifiques nécessaires à la compréhension du texte sont définis en marge de chaque page, ce qui allège la présentation tout en facilitant la lecture.

On a reproché à l'Encyclopédie d'exiger du lecteur une formation scientifique minimum nécessaire à une bonne compréhension. L'objection mérite que l'on s'y arrête. Certains articles, il est vrai, traitent de questions encore très étrangères aux esprits non initiés. On ne saurait cependant déduire de là que l'ouvrage reste destiné aux seuls scientifiques. Et il faudrait une fois pour toutes faire tomber ce préjugé bien enraciné, que, si le monde des arts, des lettres, des sciences humaines et sociales est ouvert à tout esprit cultivé, fût-il scientifique, l'univers scientifique, au contraire, est hermétiquement clos à ceux qui n'auraient pu en franchir le seuil par des études appropriées. Sans doute, avons-nous manqué, en ce domaine, d'ouvrages « de haute vulgarisation ». Sans doute un vocabulaire ardu, ou une expression systématiquement mathématique, ont pu décourager

beaucoup d'esprits cultivés. Mais l'Encyclopédie s'est précisément attachée à faire tomber cette barrière, et je pense qu'elle y a pleinement réussi. Tout esprit curieux prendra à cette lecture un extrême intérêt. Car qui n'est pas curieux de savoir ce qu'il est, et surtout ce qu'il sera ?

On regrettera cependant qu'en abordant l'étude hautement prospective de l'homme de demain, les auteurs n'aient pas cru devoir, en terminant, se libérer davantage de leur sujet, pour aborder franchement les problèmes philosophiques et moraux que pose l'avenir de la biologie (expérimentation sur l'homme, mutation artificielle des gènes, donc du patrimoine héréditaire de l'individu, pour ne citer que deux exemples, parmi tant d'autres). Certes ces problèmes sont effleurés, et spécialement, avec beaucoup de probité, par Jean ROSTAND. Mais ils méritaient plus ample réflexion et plus profonde analyse ; une confrontation de points de vue divergents eût peut-être permis d'élargir et d'élever le débat, en laissant le lecteur sur quelques interrogations décisives pour l'avenir de l'homme. Un vrai dialogue in fine lui aurait à tout le moins épargné ce long couplet d'un lyrisme un peu emphatique, imprégné d'accents scientistes, qui achève l'ouvrage et dans lequel on regrette de ne rien déceler de cette fonceuse humilité de l'homme de science, en face du prodigieux mystère de la vie.

Néanmoins, les auteurs ont eu le grand mérite d'offrir pour la première fois au public un panorama complet et accessible de la biologie moderne. Le titre du dernier tome de la série « L'homme de demain » révèle assez les préoccupations dont ils témoignent tout au long de l'ouvrage. A une époque où les œuvres, du Père TEILHARD de CHARDIN ont suscité un tel courant d'intérêt et de sympathie, où la philosophie et la psychologie modernes écartent peu à peu l'homme d'aujourd'hui des sentiers traditionnels de la philosophie platonicienne et de la logique cartésienne, où l'Eglise s'expose tout entière, en Concile, au grand vent de l'Esprit, et porte vers l'avenir ses regards et ses efforts, « L'ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES BIOLOGIQUES », tente, elle aussi, de répondre, dans le domaine qui lui est propre, aux questions que chacun d'entre nous, aujourd'hui, plus ou moins consciencieusement, se pose sur le devenir et l'avenir de l'homme.

Jean-Marie PELT.

Editions René Kister, Genève.

LA GRANDE CALOMNIE

par Etienne BORNE

LES Etats-Unis d'Amérique sont partout contestés. Chez leurs amis et leurs alliés, comme chez les neutres et les adversaires. Ils sont riches et ils sont puissants, ce qui fait une double disgrâce. De plus dans le partage du monde entre l'Est et l'Ouest, une certaine sorte d'imagination politique les rejette à droite puisqu'il est entendu que le communisme est à gauche et qu'il faut bien qu'il y ait pour la satisfaction de l'esprit une droite et une gauche. Pourtant au siècle dernier, la gauche européenne admirait les Etats-Unis d'Amérique et leur réussite politique et économique passait pour une éclatante confirmation de la vérité et de la valeur des idées libérales.

L'AMERIQUE était alors à ce point progressiste qu'une fiche du fichier noir du Saint-Office stigmatisait du nom d'« américanisme » quelques tendances fâcheusement modernistes du catholicisme américain. Tout a changé d'un coup et le préjugé favorable dont bénéficiaient encore un Wilson ou un Roosevelt a cédé la place un peu partout dans le monde à une méfiance et à un ressentiment que les nouvelles idéologies de gauche s'évertuent à cultiver et à exaspérer. Car si les Etats-Unis sont la forteresse du capitalisme et si le capitalisme est le mystère d'iniquité auprès duquel tout autre mal est d'apparence, comment la logique de cette passion qui les déteste absolument n'aurait-elle pas absolument raison ?

LES Etats-Unis pouvaient bien faire état ou étalage de leur système démocratique, multiplier, par fidélité délibérée à leurs origines, les déclarations et les notions anticolonialistes, ils n'étaient pas crus parce qu'ils ne sont pas aimés. La grandeur d'un Kennedy est d'avoir pris conscience de cette situation comme d'une sorte de défi que le monde lançait aux Etats-Unis, d'avoir averti courageusement ses compatriotes qu'ils n'étaient pas sans responsabilité dans cette idée malveillante de l'Amérique si répandue d'un bout de la terre à l'autre, d'avoir compris que le problème fondamental pour les Etats-Unis était moins d'augmenter encore leurs forces matérielles et leur niveau de vie que de retrouver l'esprit pionnier dans le service des idéaux de liberté et d'humanité qui avaient fait jadis de l'Amérique un exemple et une espérance pour les autres peuples de la terre. D'où des efforts obstinés pour changer en dialogue, même sur le bord de l'apocalypse, le conflit toujours ouvert entre la Russie soviétique et les Etats-Unis. D'où ce combat contre la ségrégation raciale qui entendait mener à terme l'œuvre de Lincoln et qui se donnait comme but l'intégration complète des Noirs dans la société américaine. Telle était la foi de Kennedy, foi démocratique qui appelait un peuple entier à se dépasser lui-même pour ajuster son existence collective à un certain nombre de valeurs morales, idéales, spirituelles.

KENNEDY a beaucoup fait à la tête de son peuple pour rendre fraternel aux autres peuples le peuple américain. Il n'avait pas cependant assez fait pour désarmer ce que, dans un livre qui a passé presque inaperçu, « Réflexions sur l'Amérique », Jacques Maritain appelle la grande calomnie et qui est le mythe d'une sorte de haine absolue. Ainsi un Lawrence, et bien d'autres avec lui voient dans l'Amérique tout un monde mécanisé, livré au génie sans âme d'un matérialisme pratique, qui réduit l'homme à l'état de robot et qui dépense l'ingéniosité qui lui tient d'esprit à « arracher les yeux de la face de Dieu », comme parlait Lawrence. Dans ce système manichéen, l'Amérique est proprement l'absolu du mal. Maritain s'élevait contre l'injustice de cette « furieuse image » dont il écrivait avec intrépide tranquillité qu'elle avait été fabriquée par de « faux témoins de l'esprit ». Certes, ancien professeur des universités américaines, Maritain parlait le langage de la reconnaissance ; mais la gratitude est une vertu et pourquoi la vertu ne serait-elle pas lucide ? Quoi qu'il en soit ni les raisons de Maritain, qui ne manque pas aussi d'analyser et de dénoncer les erreurs et les illusions de la mentalité américaine, ni le labeur et les œuvres visibles de Kennedy ne pouvaient avoir raison de la grande calomnie, car elle est d'un autre ordre, invincible au raisonnement comme à l'expérience.

L'IMPOSSIBLE serait resté l'impossible sans les coups de feu de Dallas. En tombant à son poste de chef démocratique, dans le plein exercice d'un haut devoir civique, Kennedy a porté un coup fatal à la grande calomnie. Dans le silence, fait de piété et de recueillement, qui par delà toutes les frontières a uni des multitudes d'hommes et de femmes, cette haine mystique et mythique de l'Amérique que Maritain avait su nommer par son nom a paru s'évanouir comme s'efface un fantôme de cauchemar dans l'évidence du jour. Si bien que Kennedy n'a pas vécu et n'est pas mort pour rien. Il a changé, et c'est le plus parfait exploit du héros, cette malsaine image de l'Amérique dans la conscience d'autrui qu'il s'était juré d'anéantir. L'ennemi qui l'a abattu et qui s'appelle fanatisme, violence, sottise, reste puissant en Amérique, mais il a contre lui la meilleure et la plus vraie Amérique et il est le même, dans sa monotonie lassante d'une extrémité à l'autre de l'univers. Contre lui il faut faire la chaîne, internationale, de toutes les bonnes volontés. Cette simple et humble et libératrice vérité est apparue à tous ceux qui dans le monde entier ont fait à Kennedy des funérailles mémorables. Mais pour gagner à la fin la partie, Kennedy a dû subir l'ultime sacrifice. Car le monde ne croit que les témoins qui se font égorger. Ainsi si la vie de Kennedy illustre sa foi démocratique, sa mort, dont la cruelle injustice a permis que fut rendu justice à l'Amérique, vérifie cette autre foi en la vertu de la passion, foi que l'on peut dire chrétienne et qui était aussi la foi de John Fitzgerald Kennedy.